



**PRÉFET
DU VAR**

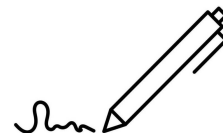
*Liberté
Égalité
Fraternité*










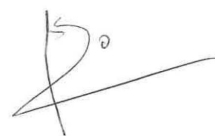
DOCUMENT GENERAL D'ORIENTATIONS DU VAR 2023 – 2027



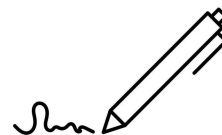
**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Les partenaires signataires du DGO 2023-2027



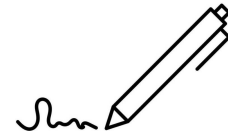
<p>Le Préfet du Var Évence RICHARD</p> 	<p>Le Conseil départemental du Var Le 1^{er} Vice-Président Didier BREMOND</p> 
<p>Le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Toulon</p>	<p>Le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Draguignan</p>
<p>La Gendarmerie départementale du Var Le Colonel, commandant le groupement Guillaume DINH</p> 	<p>La Direction départementale de la sécurité publique du Var La directrice Marjorie GHIZOLI</p> 
<p>La CRS Autoroutière Provence Détachement de Toulon Le Commandant divisionnaire Christophe ROUGEOT</p> 	<p>La Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Var L'inspecteur d'académie - Directeur Mathieu SIEYE</p> 
<p>L'Association des maires et présidents d'intercommunalité du Var Le Président Hubert FALCO</p> 	<p>L'Association des maires ruraux du Var Le Président Michel GROS</p> 
<p>La Métropole Toulon Provence Méditerranée Le Président Hubert FALCO</p> 	<p>La Base navale de Toulon Le commandant Sébastien ROSIER</p> 

Les partenaires signataires du DGO 2023-2027



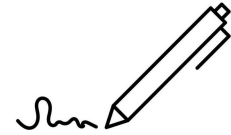
<p>L'Université de Toulon Le président Xavier LEROUX</p> 	<p>Union patronale du Var La présidente Véronique MAUREL</p> 
<p>La mairie de La Garde Le coordonnatrice du CLSPDR politique locale de sécurité Anne PASERI</p> 	<p>La mairie de Vinon-sur-Verdon Le chef de service de la police municipale Olivier ALESSANDRINI</p> 
<p>La mairie de La Môle L'adjoint au maire délégué à la sécurité Patrice CHAPPUIS</p> 	<p>La mairie de Vidauban Le conseiller de prévention des risques professionnels Philippe DANDOUN</p> 
<p>La chambre de métiers et de l'artisanat du Var Le Président Roland ROLFO</p> 	<p>CARSAT Sud-Est L'ingénieur Conseil Régional Jean-François ADAM</p> 
<p>L'Union des industries et métiers de la métallurgie - Alpes Méditerranée La présidente du comité territorial du Var Pascale NAGY</p> 	<p>VEOLIA - Var Provence Méditerranée Le directeur territorial Olivier CAVALLO</p> 
<p>Association interprofessionnelle de santé au travail du Var Le Président Franck PARDO</p> 	<p>Le Centre de Gestion du Var Le président Christian SIMON</p> 




Les partenaires signataires du DGO 2023-2027



<p>AGPM Assurances Le responsable prévention Fabrice OMBRET</p> 	<p>Confédération des petites et moyennes entreprises du Var La présidente Véronique MAUREL</p> 
<p>L'Association Alcool, Vitesse et Contresens Le président Francis CARRION</p> 	<p>L'Association Prévention MAIF Le responsable de l'antenne de Toulon Christian DE CARLO</p> 
<p>La Fédération française des motards en colère Le coordinateur Sébastien ROIG</p> 	<p>Excelis SAS Circuit Paul RICARD Le directeur général Stéphane CLAIR</p> 
<p>Association de développement des entreprises de Toulon Ouest Le président Michel CRESP</p> 	<p>MEDEF du Var Le président David GARAVAGNO</p> 
<p>Association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte du Var La directrice générale Aline PADOLY</p> 	<p>ABO-ERG Geotechnique-Environnement Le président Sébastien GORI</p> 
<p>L'Association La Prévention routière La directrice régionale Hélène VEYRON</p> 	<p>Var Habitat Le directeur général Martial AUBRY</p> 

Les partenaires signataires du DGO 2023-2027



<p>Entreprise RADEAU Le directeur Rémy COLLOT</p> 	<p>AFORMA Conseil Le directeur Eric MARIN</p> 
<p>La mission locale Corail Le Président Gérard AUBERT</p> 	

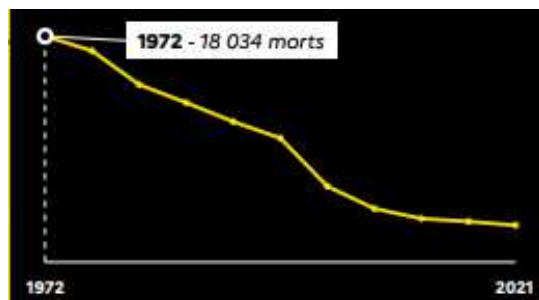
SOMMAIRE

Introduction	page 7
Chapitre I - Démarche d'élaboration du DGO	page 10
Chapitre II - Présentation du bilan du département du Var	page 13
• En matière de circulation routière.....	page 13
• En matière d'accidentologie.....	page 14
• En matière de prévention.....	page 19
• En matière de communication.....	page 30
• En matière d'actions subventionnées.....	page 36
Chapitre III – Politique de sécurité routière pour 5 ans	page 37
A) La problématique des enjeux	
• Enjeu n°1 : les deux-roues motorisés (2RM)	page 38
• Enjeu n°2 : les conduites à risques	page 42
• Enjeu n°3 : les nouveaux modes de mobilité douce....	page 46
• Enjeu n°4 : le risque routier professionnel.....	page 50
• Enjeu n°5 : les jeunes.....	page 52
• En bref :	page 54
B) Les orientations d'actions par enjeu.....	page 55
Chapitre IV - Suivi et évaluation du DGO	page 66
La feuille de route des acteurs de la sécurité routière.....	page 68
Glossaire	page 76

Introduction

La Sécurité Routière : **50 ans d'histoire**

En 2022, la sécurité routière fêtait ses 50 ans, faisant ainsi passer de 18 034 à 3 219 le nombre de morts sur les routes.



L'année 1972 dont on se souvient comme l'année noire de la sécurité routière, fut celle d'une prise de conscience collective qui conduira à la création d'un comité interministériel et à la nomination d'un(e) délégué(e) interministériel(le) à la sécurité routière.

Dès lors, la politique de sécurité routière s'organise peu à peu et les premières mesures voient le jour dès 1973, avec notamment l'obligation du port de la ceinture à l'avant et l'instauration des vitesses maximales autorisées sur les autoroutes.

Durant cette décennie, la mortalité chute de 30% alors que le trafic se multiplie par 1,6.

Pour autant, le gouvernement ne relâche pas ses efforts et les mesures se multiplient.

Les années 1980 seront celles de la lutte contre l'alcool au volant. Le seuil d'alcoolémie délictuelle est abaissé à 0,8 g/l d'alcool dans le sang pour arriver à 0,5 quelques années plus tard et la loi prévoit la possibilité d'un retrait immédiat du permis de conduire en cas de conduite en état d'ivresse.



Dans les années 1990, la délégation à la sécurité routière instaure le permis à points et la limitation de la vitesse à 50 km/h en ville. Par ailleurs, les jeunes d'aujourd'hui étant les conducteurs de demain, le continuum éducatif se met en place avec pour objectif d'enseigner la sécurité routière dès le plus jeune âge afin d'inculquer le plus tôt possible les bons réflexes.



En 2002, la sécurité routière est l'un des quatre axes prioritaires du Président Jacques Chirac.

Des mesures sont mises en place afin d'optimiser la sécurité routière, les premiers radars fixes de contrôle automatisé sont installés, le téléphone au volant est prohibé et le permis probatoire est instauré.

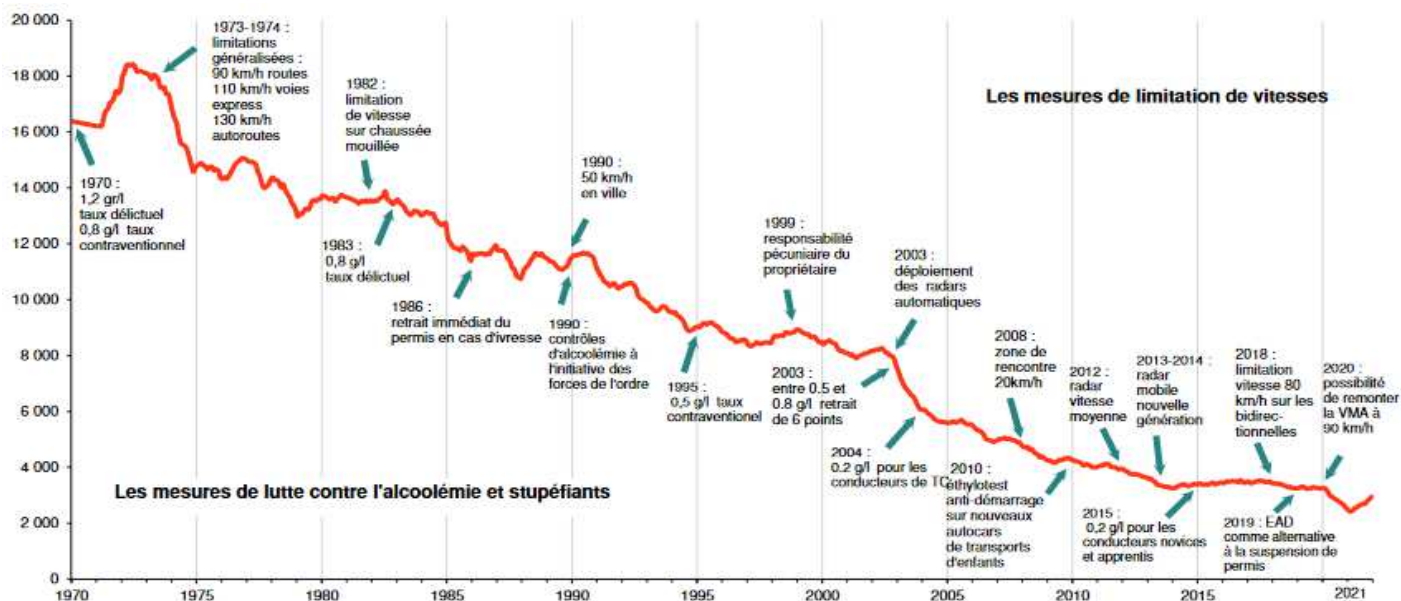
Par la suite, la sécurité routière restera une priorité pour les gouvernements successifs qui renforcent les mesures existantes et en édictent de nouvelles.

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy sont créés des radars de feux rouges, avec celle de François Hollande est rendu possible le dépistage des stupéfiants par les forces de l'ordre même en l'absence d'accidents et sous le gouvernement d'Emmanuel Macron, le permis moto est réformé.

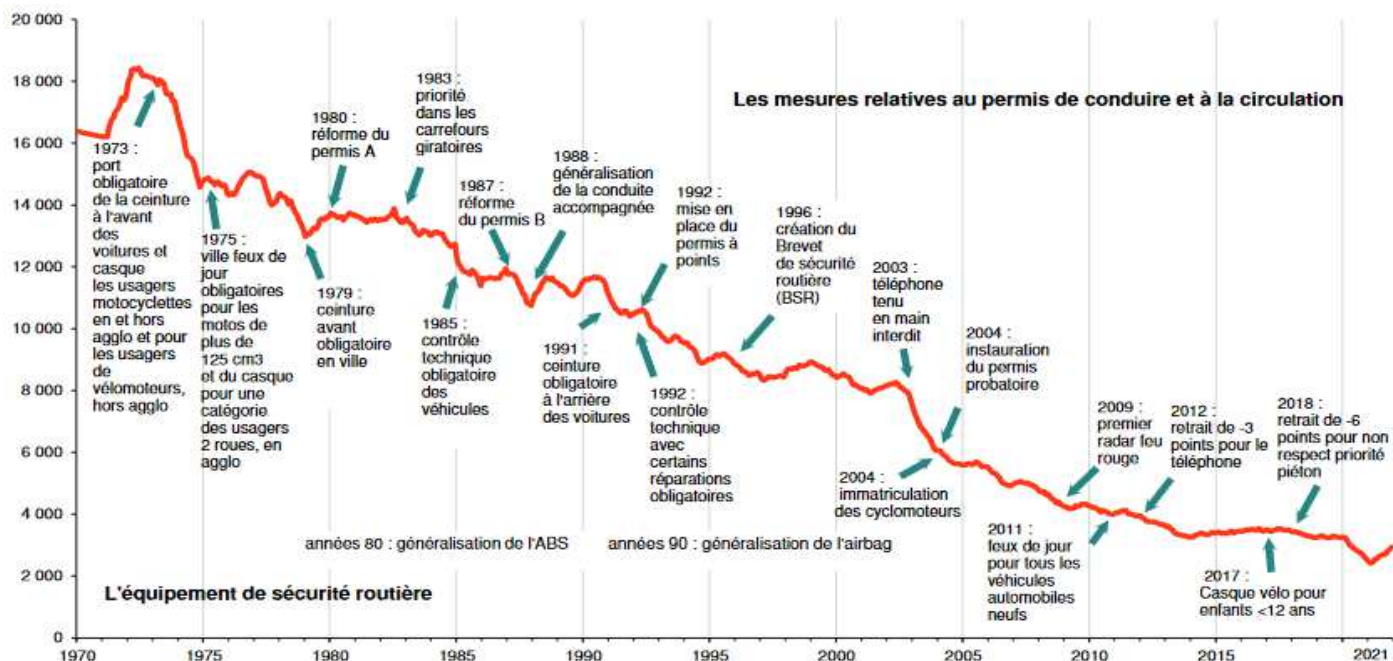
Évolution

de la **mortalité routière** en France métropolitaine et mesures prises en matière de sécurité sur la période 1970-2021 (moyenne glissante sur 12 mois) :

Mesures relatives à la **vitesse** et aux **addictions**



Mesures relatives au permis de conduire et à la circulation ainsi qu'aux équipements de sécurité



50
ANS
DE SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

Bien que la mortalité sur les routes soit six fois moins importante qu'il y a 50 ans, **la lutte contre l'insécurité routière** doit se poursuivre.

CHAPITRE I

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU DGO

Au-delà des mesures prises au niveau national, il est nécessaire d'agir au niveau local afin de trouver les réponses adaptées à la diversité de chaque territoire. C'est pourquoi est rédigé, dans chaque département, un **Document Général d'Orientations de sécurité routière (DGO)**.

Ce document vise à définir les orientations de la politique de sécurité routière pour une période de cinq ans. Outre le fait qu'il s'agisse d'un outil de programmation, il permet avant tout, une mobilisation locale afin que les acteurs adhèrent à la démarche et contribuent à la lutte contre l'insécurité routière.

Le DGO doit permettre, à l'ensemble des partenaires institutionnels et acteurs locaux, de partager l'analyse de l'insécurité routière et les enjeux qui en découlent. Ainsi, tous pourront se mobiliser autour des orientations d'actions qui auront été définies et mettre en œuvre de véritables projets départementaux déclinés dans le cadre de plans annuels appelés « Plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR) ».

Le PDASR recense les actions de sensibilisation portées dans le département par les acteurs locaux de la prévention, en corrélation avec les enjeux locaux. C'est un outil de valorisation des projets qui participe à la concrétisation de la politique locale de sécurité routière.

Le PDASR est établi aux termes d'un appel à projets ouvert auprès des acteurs locaux (associations, collectivités...), permettant de fixer, avant la fin du 1^{er} semestre, le programme des actions portées par ces structures pour l'année en cours.

Les instances d'élaboration du DGO

Plusieurs instances ont un rôle à jouer dans l'élaboration du DGO :

- Le comité technique apporte une vision précise de l'accidentalité de son territoire et propose les axes prioritaires d'actions.
- Le comité de pilotage est garant de l'implication des partenaires dans la politique départementale de la sécurité routière et de la bonne avancée de la démarche.
- Enfin, les groupes de travail permettent la concertation des différents partenaires afin qu'ils apportent leur expertise sur les différents enjeux d'étude.

Le comité technique

Le comité technique détermine les enjeux et les grandes orientations d'actions autour desquelles se concentrent le comité de pilotage et les groupes de travail.

Il est présidé par la Cheffe du Service de l'éducation et de la sécurité routières (SESR) de la préfecture et comprend les membres du SESR compétents dans les différents domaines de la sécurité routière : le chef du pôle études et ingénierie, l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR), le coordinateur sécurité routière, chef du pôle prévention.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour but de favoriser les échanges entre les principaux acteurs de la sécurité routière dans une démarche d'adhésion et de concertation à la mise en place du DGO. Les membres de comité de pilotage sont également les principaux signataires du DGO.

Il se compose de :

- La préfecture (la cheffe de projet sécurité routière - Directrice de cabinet)
- Les parquets de Toulon et de Draguignan
- L'Éducation nationale
- La maison de la Sécurité Routière
- Les forces de l'ordre
- Le conseil départemental
- Les membres du comité technique

Les groupes de travail d'enjeux

Le comité technique a mis en place deux groupes de travail :

- Le premier groupe de travail a traité les enjeux « risque routier professionnel » et « deux-roues motorisés ».
- Le deuxième groupe de travail s'est concentré sur les conduites à risques, les nouveaux modes de mobilité douce et les jeunes.

Une réunion par groupe de travail a permis au comité technique

- de présenter la démarche et les objectifs du DGO ainsi que les principaux éléments issus des études statistiques sur chaque enjeu,

- d'échanger autour des actions menées dans le département
- de proposer les axes et orientations propres à chaque enjeu pour les cinq années à venir au vu des réflexions menées par les membres des groupes de travail.

Un grand nombre de partenaires a accepté de participer aux groupes de travail d'enjeux :

- les forces nationales de sécurité : Direction départementale de la sécurité publique, Groupement départemental de gendarmerie, Compagnie républicaine de sécurité/CRS Autoroutière de Provence
- le Conseil Départemental du Var
- l'Union Patronale du Var (UPV)
- la CARSAT Sud Est
- la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Maison de la mobilité + Cheffe de projet Plans de mobilité Employeurs)
- MOBILIANS (ex-CNPA)
- l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM Alpes Méditerranée)
- le groupe AGPM
- NAVAL GROUP
- VEOLIA
- la Base Navale de Toulon/Préfecture maritime de la Méditerranée
- la Fédération Française de Motocyclisme (FFM)
- la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC)
- le moto-club « V-TWIN RIDERS »
- l'Université régionale des métiers et de l'artisanat du Var (URMA-PACA)
- l'Education nationale du Var
- l'Université de Toulon
- la Faculté de Droit de l'Université de Toulon
- le Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES83).

CHAPITRE II

PRÉSENTATION DU BILAN DU DÉPARTEMENT DU VAR

EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Le département du Var occupe le 58^{ème} rang au niveau national sur les 96 départements métropolitains quant à sa longueur et le 55^{ème} quant à sa densité avec 1,9 kilomètres par km² de territoire.

GÉOGRAPHIE :

Superficie : 5 973 km²

Population : 1 095 600 habitants en 2022

Densité : 182,5 habitants au km² (118 pour la France)

La densité de la population du département est environ 1,5 fois plus importante que celle de la France.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, avec 449 118 habitants (au 1^{er} janvier 2022), représente 40,27% de la population varoise.



RÉSEAUX ET TRAFICS :

La longueur totale du réseau routier du département du Var est de 10 669 kilomètres répartis entre :

- 199 kilomètres d'autoroutes (20^{ème} rang), avec un débit de 40 283 véhicules/jour (32 925 véhicules/jour au plan national) ;
- 1 kilomètre de route nationale (83^{ème} rang) ;
- 2 956 kilomètres de routes départementales, avec un débit de 3 399 véhicules/jour (1 621 véhicules/jour au plan national) ;
- 7 513 kilomètres de voies communales.

TOURISME :

Le département du Var est le 1^{er} département touristique de France en termes de nuitées (hors Paris) :

- 32 000 emplois liés directement ou indirectement au tourisme, soit 9 % de l'emploi dans le Var
- 8,6 millions de touristes et 66 millions de nuitées touristiques chaque année.

Sources : INSEE 2018 + CRT PACA

PRÉSENTATION DU BILAN DU DÉPARTEMENT DU VAR

EN MATIÈRE D'ACCIDENTOLOGIE

► Bilan de la période 2017-2021

- Dans un contexte perturbé depuis 2020 par les aléas de la crise sanitaire liée à la Covid, le nombre d'accidents et de blessés, en baisse régulière depuis 2017 dans le Var, augmente nettement en 2021 et se situe au-dessus de la moyenne de ces 5 dernières années.

- Le nombre de tués, en dehors de l'année atypique 2020, est en baisse en 2021 par rapport à la période 2017-2019.

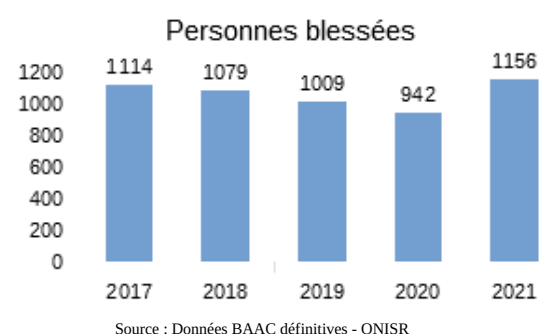
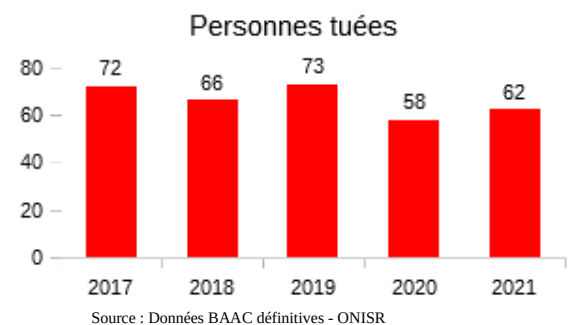
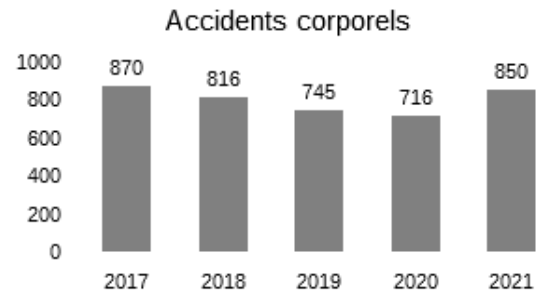
- A noter, que pour l'année 2022, cette tendance se stabilise avec 827 accidents, 1142 blessés et 64 tués.

- Le nombre total de tués sur 5 ans est de 331 avec une variation importante dans cette période.

- Le Var enregistre en **moyenne** (2017-2021) :

→ 66 tués soit plus du double qu'à l'échelon national qui enregistre en moyenne 32 tués par an. A noter que les départements méditerranéens (66, 11, 34, 30, 84, 06, 2A, 2B) comptabilisent 40 tués par an en moyenne.

→ 61 tués par million d'habitants contre 47 au niveau national et 61 dans les départements méditerranéens.



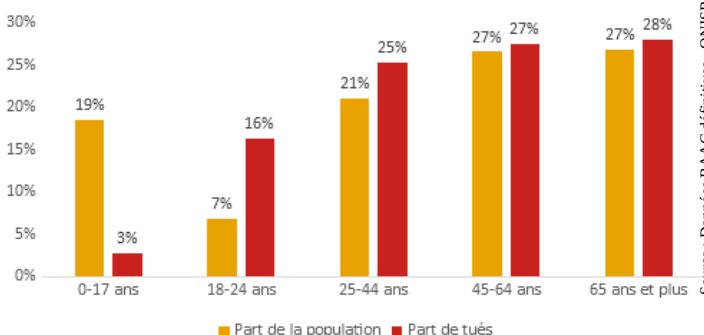
► Les tués par catégorie d'âge

- Durant ces 5 dernières années, la part moyenne des tués augmente en même temps que l'âge pour osciller entre 16 % et 28 % en dehors des enfants.

- Les 65 ans et plus avec 28 % des tués sont les plus impactés en pourcentage.

- La catégorie d'âge 18-24 ans, qui a connu un pic en 2021 avec 15 tués, ne représente que 7 % de la population varoise alors qu'elle représente 16 % des tués.

Répartition de la population 2021 et des tués par âge 2017-2021

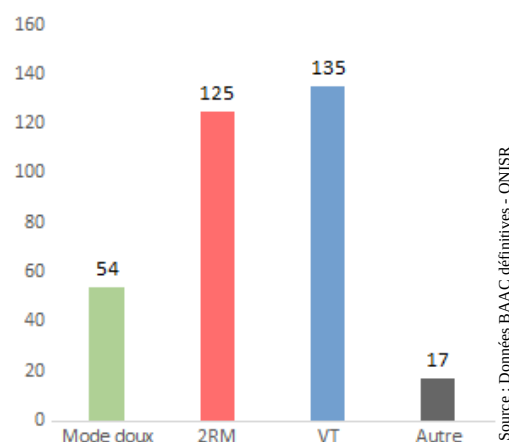


► Nombre de tués par mode de déplacement

- Les usagers de 2 RM, dont la part estimée dans le trafic routier national est inférieure à 2 %, sont presque aussi impactés dans la mortalité routière varoise que les automobilistes.

- De 2017 à 2021, les personnes tuées sont des automobilistes à hauteur de 41 % et des usagers de 2RM (38%). Les modes doux représentent néanmoins 16 % (dont 12 % sont des piétons). La catégorie autre représente les poids lourds (PL), les véhicules utilitaires (VU) et les autres catégories de véhicules (voiturettes, quads, etc.)

Nombre de tués par mode 2017-2021



- On constate par ailleurs que les personnes tuées sont majoritairement :
 - des hommes (78%),
 - des varois (84 % *),
 - sur un trajet de promenade/loisirs (72 % des 255 motifs de trajets connus dans les BAAC)
 - des retraités ou des professions intermédiaires et employés (respectivement 33 % et 21 % des CSP connues)

* = 84 % pour les accidents dont le département de résidence est renseigné dans les bulletins d'analyse des accidents corporels

► En agglomération et hors agglomération

Les accidents, blessés et tués

- La répartition des accidents corporels, des blessés et des tués selon le milieu évolue peu durant ces 5 années :

→ 50 % des accidents et des blessés se situent en agglomération hors autoroute

→ près de 40 % des accidents et 60 % des tués ont lieu hors agglomération hors autoroute.

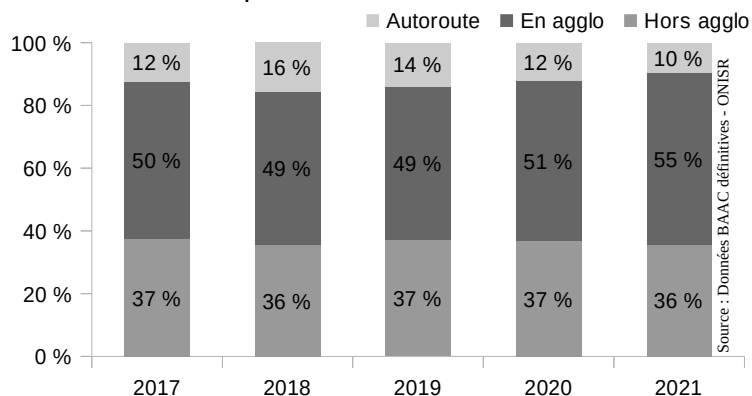
- A noter que l'année 2020 a constitué une année particulière :

- avec une nette diminution des décès hors agglomération

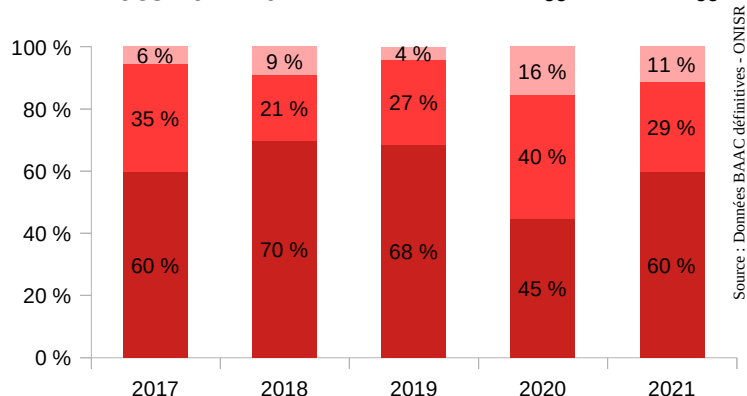
- un transfert de la mortalité en zone urbaine.

Il a été constaté pendant cette période, une augmentation des prises de risque sur la route et des comportements dangereux alors que les routes étaient moins fréquentées .

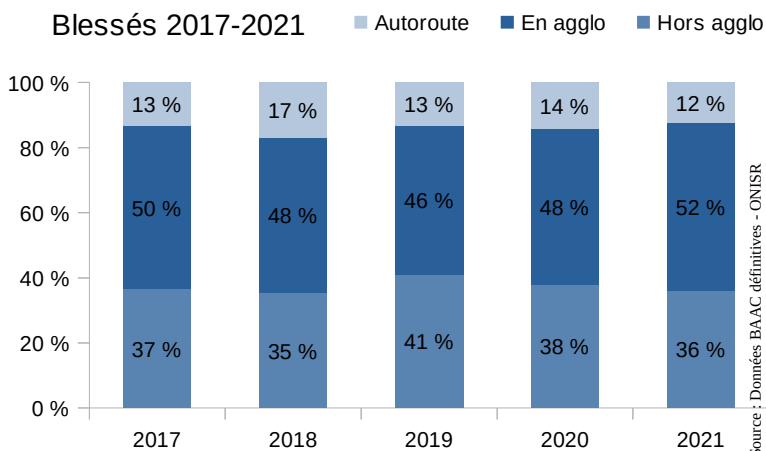
Accidents corporels 2017-2021



Tués 2017-2021



Blessés 2017-2021



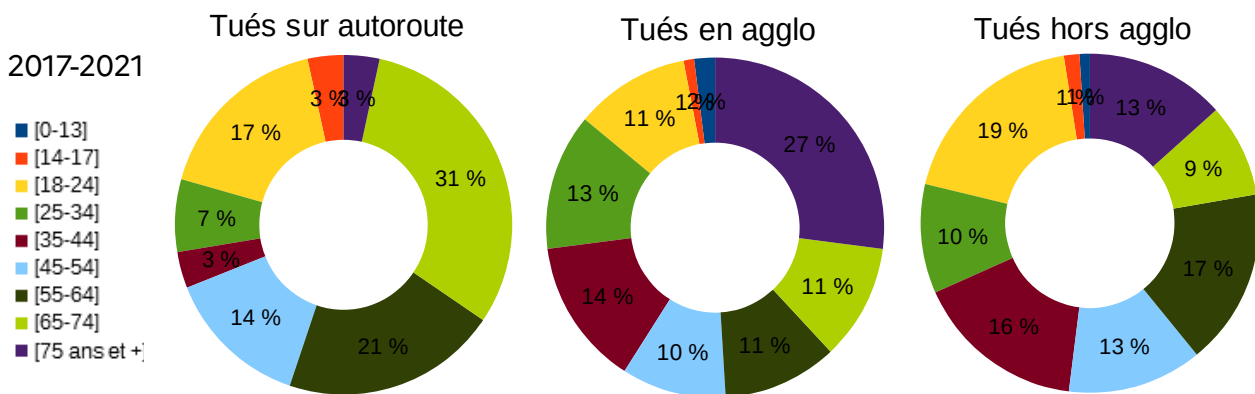
Les classes d'âge

- En moyenne, de 2017 à 2021, la répartition par âge montre un pic de la mortalité chez les 75 ans et plus et les 18-24 ans (55 et 54 tués soit 16 % du total des tués).

La 1ère classe d'âge se répartit entre agglomération et autoroute alors que la seconde se concentre dans 70 % des cas hors agglomération.

- Sur le secteur plus meurtrier hors agglomération, les seniors de 65 ans et + représentent 22 % des tués juste devant les 18-24 ans (19%), les 55-64 ans (17 %) et 35-44 ans (16%).

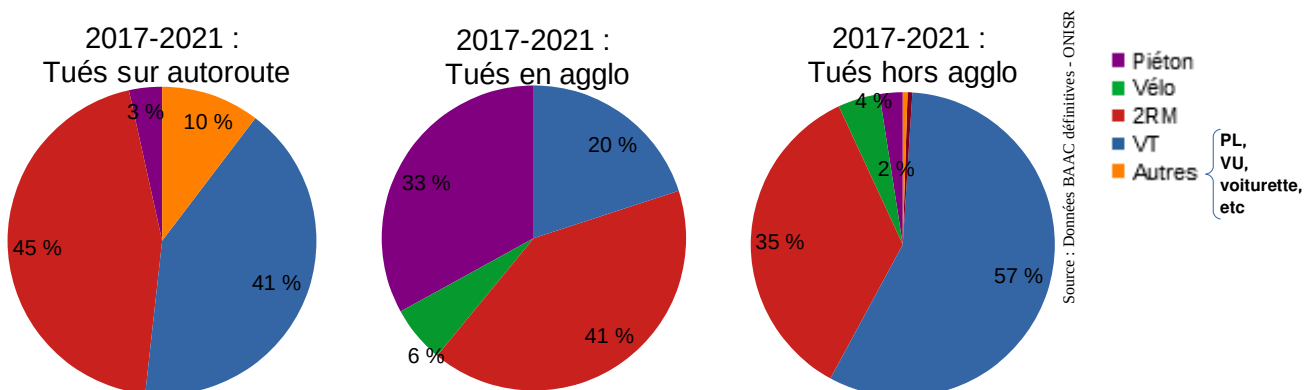
Pour rappel, les jeunes adultes constituent 7 % de la population varoise contre 28 % pour les seniors.



Source : Données BAAC définitives - ONISR

Les catégories d'utilisateurs

- En moyenne de 2017 à 2021 :
 - Les plus touchés hors agglomération sont des automobilistes et des 2RM. → En agglomération l'enjeu principal concerne les autres usagers de la route : on recense plus de personnes tuées en 2RM (41%) ou à pied (33%) qu'en voiture (20%).
- Concernant la mortalité des 2RM :
 - près de 6 fois sur 10 l'accident a lieu hors agglomération,
 - plus de 3 fois sur 10 en agglomération,
 - plus de 1 fois sur 10 sur autoroute.



- **Les facteurs accidentogènes des présumés responsables (PR)**

Les causes les plus fréquentes dans le cadre des accidents mortels entre 2019 et 2021 sont :

- la vitesse (pour 36 % des présumés responsables ayant au moins un facteur renseigné contre 30 % au niveau national),
- l'alcool (26 %),
- les dépassements dangereux (14 % contre 6 % au niveau national et 7 % dans les départements méditerranéens),
- les stupéfiants (14%),
- l'inattention / l'utilisation de distracteur (13%),
- la présence cumulée des facteurs alcool et stupéfiant concerne 8 % des présumés responsables.

	Homme	Femme	Total
Alcool et stupéfiant	11	3	14
Alcool sans la présence du facteur stupéfiant	31	3	34
Changement de file	7	4	11
Contresens	10	1	11
Dépassement dangereux	25	0	25
Eblouissement	4	1	5
Inattention - téléphone	14	10	24
Malaise	14	0	14
Médicaments	1	0	1
Non respect de la priorité	6	6	12
Non respect des distances de sécurité	2	1	3
Somnolence - fatigue	4	0	4
Stupéfiant sans la présence du facteur alcool	10	2	12
Vitesse excessive ou inadaptée	58	8	66
Autre cause	15	0	15
Cause indéterminée	10	0	10
Nombre de PR avec au moins 1 facteur	153	29	182

Source Données BAAC définitives – ONISR

Le document général d'orientations est complété par une annexe technique portant sur les statistiques d'accidents qu'il est possible d'obtenir par mail sur simple demande auprès de l'ODSR du service de l'éducation et de la sécurité routières à l'adresse suivante : pref-odsr83@var.gouv.fr

PRÉSENTATION DU BILAN DU DÉPARTEMENT DU VAR

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

Dans le Var, la majeure partie des actions de prévention est portée par la Maison de la sécurité routière du Var (MSR-Var), créée en 2006 dans le cadre d'un partenariat entre la Préfecture et le Conseil Départemental du Var. La MSR-Var est l'acteur principal de la sensibilisation à la sécurité routière dans le département.



Elle a pour mission d'aller à la rencontre des jeunes en/hors milieu scolaire, du grand public dans les communes, des salariés ou des militaires dans les entreprises ou les administrations, à travers la mise en œuvre d'actions de sensibilisation organisées dans tout le département.

La MSR apporte son concours, développe et participe à des actions d'envergure au niveau départemental, organisées pour la plupart dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) avec les principales institutions concernées : Préfecture, Département, Éducation nationale, Police et Gendarmerie nationales, acteurs locaux de prévention, partenaires associatifs.

Activité globale de la MSR-Var de 2018 à 2022

Nombre / Année	2018	2019	2020	2021	2022
Actions	186	178	58	96	216
Personnes sensibilisées	22894	23530	4349	8013	12723

Dynamique, de **2018 à 2022**, la **Maison de la Sécurité Routière** a organisé ou a été associée à **734 actions de prévention** grâce à ses animateurs permanents de la préfecture et du Conseil Départemental et ses **55** Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) **bénévoles**.

Ces actions ont permis de **sensibiliser 71 509 personnes** dans l'ensemble du département.

Son activité a cependant été fortement impactée par la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19 de mars 2020 à février 2022.

Les actions de prévention de la MSR-Var

Dans l'exercice de sa mission d'information de tous les publics sur la sécurité routière, la MSR-Var intervient sur de multiples actions de prévention tout au long de l'année. Elle dispose d'outils et développe ses propres ateliers pédagogiques, qu'elle met en œuvre sur les actions de prévention auxquelles elle participe.

Les ateliers de la MSR-Var sont assurés par ses 3 animateurs permanents et/ou par des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), bénévoles désignés à cette fonction par le préfet pour participer aux actions de prévention en utilisant les outils pédagogiques de la MSR.

Ces actions organisées en régie par la MSR-Var sont pour la plupart renouvelées chaque année et concernent tous les publics. Parmi celles-ci, on peut citer notamment :

Actions visant les jeunes (272 actions)

- **Le « Challenge inter-collèges (CIC) de sécurité routière »** (96 actions)

C'est l'action phare organisée depuis deux décennies dans les collèges du Var. Elle est destinée à sensibiliser les collégiens aux risques routiers. Elle est organisée en deux temps :

- durant l'année scolaire, les élèves travaillent sur des thèmes de sécurité routière : ils doivent produire une création pouvant être ensuite valorisée par la MSR-Var via ses réseaux sociaux. Les productions sont évaluées par un jury, les meilleures sont récompensées par l'attribution de prix et d'une belle coupe attribués aux établissements lauréats (c'est la partie « challenge »).

- en complément de ce travail collectif, plusieurs intervenants viennent en outre dispenser des ateliers pédagogiques en classe face aux élèves :

- la MSR-Var,
- la Gendarmerie du Var,
- le SDIS83
- et l'association ANATEEP.

Sur la période 2018-2022, le Challenge Inter-Collèges a représenté 96 journées d'intervention et a touché 17 485 collégiens.

Photo de groupe lors d'une cérémonie de remise des prix du Challenge inter-collèges à l'Hôtel du Département



- **L'action « Un choc pour la vie (CPLV) dans les lycées du Var »** (42 actions)

Elle fait notamment intervenir un pilote professionnel du risque automobile qui, après avoir fait plusieurs exercices pédagogiques avec les élèves sur les notions de vitesse, de distances de sécurité, de freinage et d'arrêt, réalise une percussioin en réel d'une voiture contre un scooter à 50 km/h devant les élèves.

Ces notions sont ensuite retravaillées dans des ateliers en classe animés par le pilote, la MSR-Var et le SDIS83 pour sensibiliser les lycéens sur différentes thématiques, telles que

- la vulnérabilité en 2 roues motorisés avec le simulateur moto/cyclo
- les conséquences de l'accident avec le témoignage des IDSR en fauteuil roulant
- comment réagir en cas d'accident avec les sapeurs-pompiers du SDIS 83.



Le mannequin biofidèle après la percussioin devant les élèves du lycée Golf Hôtel à Hyères

Sur la période 2018-2022, l'action « Un Choc Pour La Vie » a représenté 42 journées d'intervention et a touché 12 398 lycéens.

- **« Les Olympiades de la sécurité routière » dans les CFA Régionaux »** (20 actions)

Cette action vise à sensibiliser les apprentis au travers d'ateliers pédagogiques mis en place dans chaque établissement et à les motiver en les faisant participer à un concours.

Chaque campus de formation d'apprentis dépendant de l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA-PACA) et celui du BTP du Var accueille une journée de sensibilisation lors de laquelle plusieurs ateliers pédagogiques sont proposés :

- la vulnérabilité en 2 roues motorisés avec le simulateur moto/cyclo (MSR-Var)
- un atelier-débat « La sécurité routière, pourquoi ? » (MSR-Var et police nationale/CRS Autoroutière Provence)
- la vie après l'accident avec l'hôpital Renée Sabran et le témoignage des anciens patients en fauteuil roulant.

Créée dans le Var en 2008, cette action s'est étendue aux CFA Régionaux de l'URMA-PACA en 2015 et fait depuis participer les établissements des départements 04, 05, 83 et 84.

A la fin de chaque journée, chaque établissement désigne sur une épreuve de quiz les 3 apprentis qui le représenteront lors de la finale régionale des CFAR de PACA.

Les 3 lauréats de l'épreuve finale de code de la route se voient récompensés par une aide à l'accèsion au permis de conduire par MAAF-Prévention, partenaire de



Photo de groupe lors d'une cérémonie de remise des prix des Olympiades de la SR à la préfecture du Var

Sur la période 2018-2022, les Olympiades de la SR ont représenté 20 journées d'intervention et ont touché 4 884 apprentis varois.

- **Les jeunes hors milieu scolaire** (114 actions) :

- **« Sensibilisation des primo-délinquants avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) »**

Ces actions visant les jeunes primo-délinquants routiers placés sous main de justice constituent des alternatives aux poursuites ou entrent dans le cadre de mesures de réparation pénale, à Toulon et à Draguignan.

La MSR-Var intervient avec notamment le témoignage d'IDSR touchés dans leur vie par un grave accident de la route (père endeuillé, victime en fauteuil roulant).

- **« Programme "Mobilité" avec la mission locale de Hyères »**

La mission locale Corail de Hyères a inscrit la sensibilisation à la sécurité routière dans ses activités d'accompagnement auprès des jeunes avec un « programme Mobilité » qui fait intervenir la MSR-Var et ses IDSR à un rythme mensuel.

La MSR bénéficie d'une demi-journée d'intervention, ce qui lui permet de faire passer efficacement ses messages de prévention face aux jeunes suivis par la mission locale.

Un IDSR en intervention à la mission locale Corail, Hyères

Sur la période 2018-2022, les actions auprès des jeunes hors milieu scolaire ont représenté 114 journées d'intervention et ont touché 3 445 jeunes varois.



Actions visant les conducteurs adultes (185 actions)

- « La sécurité routière en milieu professionnel » (95 actions)

Les accidents de la route constituent la 1ère cause de mortalité au travail. La MSR-Var intervient dans les entreprises, les administrations ou les communes pour prévenir le risque routier en milieu professionnel.

Le Var étant l'un des départements accueillant le plus de forces armées (marine nationale, armée de terre et de l'air), des actions de sensibilisation des personnels civils et militaires sont organisées régulièrement dans les unités du département.



Atelier « EDPM » à la base navale de Toulon



Sensibilisation des salariés de Véolia, La Garde

Sur la période 2018-2022, les actions de prévention des risques routiers au travail ont représenté 95 journées d'intervention et ont touché 4 702 collaborateurs dans les entreprises, les administrations ou les communes.

- « Sensibilisation en milieu pénitentiaire » (28 actions)

Cette action de lutte contre la récidive est organisée avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), en direction des personnes incarcérées pour délits routiers au centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède ainsi qu'au quartier de semi-liberté à La Valette-du-Var. Elle est constituée de deux ateliers :

- la MSR-Var intervient avec le témoignage d'IDSR touchés dans leur vie par un grave accident de la route (père endeuillé, piéton accidenté).
- l'hôpital Renée Sabran évoque la vie après l'accident avec notamment le médecin chef du service de médecine physique et de réadaptation et le témoignage de patients devenus handicapés à la suite d'un grave accident de la route.



Les intervenants de la MSR et de l'hôpital Renée Sabran, au CP Toulon La Farlède



Les actions « **grand public** »

- « **Alternatives pédagogiques aux poursuites** » (14 actions)

Mises en place avec le concours des forces de l'ordre et sous le contrôle des procureurs de la République, elles visent à proposer exceptionnellement aux usagers auteurs d'infractions de suivre un stage de sensibilisation sur la base duquel le procureur sursoit à la contravention. L'action des forces de l'ordre s'oriente à cette occasion sur le champ de la prévention.

La MSR-Var et l'hôpital Renée Sabran interviennent avec notamment le médecin chef du service de médecine physique et de réadaptation et le témoignage de patients touchés dans leur vie par un grave accident de la route.



Les intervenants de la MSR et de l'hôpital Renée Sabran lors d'une action alternative aux poursuites à St Raphaël

- « **stands sur les grands événements, salons, forums** » (48 actions)

La MSR-Var est présente sur les grands événements, sur des actions de type « village sécurité routière », salons ou forums. L'intervention la plus emblématique est à l'occasion du Grand Prix de France de Formule 1 au circuit Paul Ricard (Le Castellet).

Ces actions mobilisent l'équipe de la MSR avec ses IDSR dans la tenue d'un stand sur lequel plusieurs ateliers pédagogiques sont déployés, suivant le contexte :

- simulateur de collision « Autochoc-léger » (ceinture de sécurité)
- lunettes simulant la vision en état d'alcoolémie, sensibilisation aux doses d'alcool...

Sur la période 2018-2022, les actions de type « grand public » ont représenté 62 journées d'intervention et ont touché 7 072 personnes.



*Simulateur de collision
Grand prix de France F1
(Circuit Paul Ricard - Le Castellet)*

Actions visant les **motards** (88 actions)

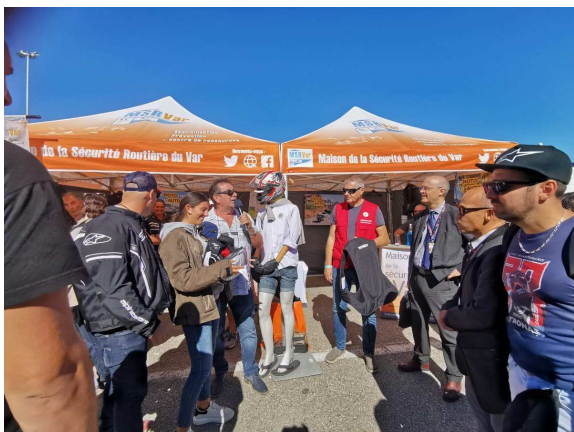
- « stands sur les grands événements du monde motard »

La MSR-Var est présente sur les grands événements du monde motard, comme la Sunday Ride Classic (compétition de motos anciennes) ou le mythique Bol d'Or motocycliste au circuit Paul Ricard (Le Castellet).

Ces actions mobilisent l'équipe de la MSR avec les IDSR et le chargé de mission 2 roues motorisés du Var, souvent sur plusieurs jours.

Sur le stand, plusieurs ateliers pédagogiques sont déployés :

- simulateur moto/cyclo
- sensibilisation aux doses d'alcool
- équipements de sécurité
- démonstrations de gilet airbag motard...



Démonstration de gilet airbag

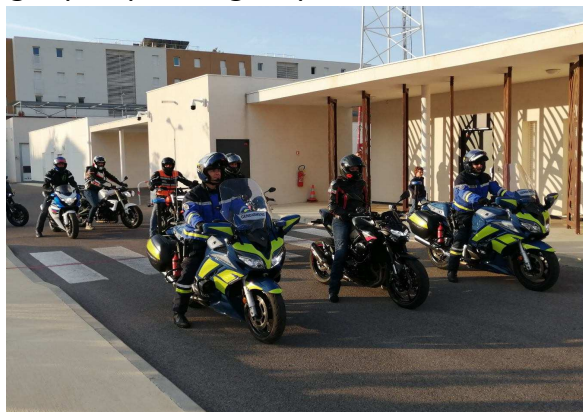


Sur le simulateur moto, avec le délégué interministériel à la sécurité routière adjoint M. David Julliard et le chargé de mission « 2RM » national M. Pascal Dunikowski

- **Journées « Trajectoires de sécurité » encadrées par la Gendarmerie**

Sous l'égide de la préfecture, des journées de prévention sont organisées à l'intention des conducteurs et conductrices de 2 roues motorisés > à 125cm³ avec l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR), en partenariat avec le Groupe AGPM. Encadrés par les gendarmes motocyclistes, les usagers de "2RM" sont initiés à la trajectoire de sécurité en virage, par petits groupes, sur une demi-journée.

Ces séances, très pédagogiques, sont organisées régulièrement et rencontrent un vif succès auprès des motards varois.



Départ pour la découverte de la trajectoire de sécurité avec les gendarmes de l'EDSR 83

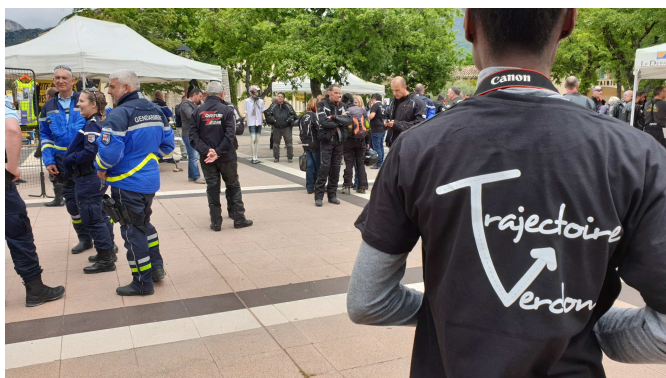
- « Journées sécurité routière des départements du Var et des Alpes-de-haute-Provence »

Les départements 83 et 04 ont en commun une problématique de sécurité concernant les usagers de 2 roues motorisés (2RM) dans le secteur du Verdon, limitrophe aux deux départements.

Le Verdon, avec ses célèbres et magnifiques gorges, est très prisé et très fréquenté par les motards. Ces routes souvent étroites présentent des dangers particuliers (virages, fréquentation par de nombreux touristes).

Les coordinations sécurité routière 83 et 04 et parfois celle du 06, s'unissent en principe une fois par an, pour organiser ensemble une journée de prévention "moto" interdépartementale.

Elle est organisée dans l'un ou l'autre des départements.



*Le village des stands, Les Salles-sur-Verdon
(83)*

Le principe de cette action est de rassembler des motards issus des 2 départements sur une journée collective et pédagogique :

- des groupes de motards partent de plusieurs villes du 83 et du 04, encadrés par les motocyclistes des EDSR de la gendarmerie et sont initiés à la découverte de la trajectoire de sécurité (voir précédemment)
- tous convergent vers un lieu unique, sur lequel leur sont proposées des activités et des animations pédagogiques : stands, démonstrations d'équipements de sécurité...

Sur la période 2018-2022, les actions auprès des motards ont représenté 88 journées d'intervention et ont touché 8 465 usagers de « 2RM ».

Au total, la MSR-Var a organisé ou participé à 273 actions de prévention visant les conducteurs adultes, qui ont permis de sensibiliser 20 239 personnes.



*Un groupe de motards encadré par l'EDSR,
Castellane (04)*

ZOOM sur quelques ateliers de la MSR-Var

La MSR-Var réalise ses actions grâce à plusieurs ateliers pédagogiques adaptés à différents publics.

Exemples :

Pièce de théâtre pédagogique « La force de la jeunesse, la fragilité de l'existence »

Le jeu et les dialogues des comédiens, sont directement inspirés d'une scène de la vie quotidienne dans un bar que des clients habitués fréquentent régulièrement. Les dialogues sont interrompus par des "Éditions spéciales" qui distillent et diffusent des messages forts de sécurité routière. Les grands thèmes de la sécurité routière sont évoqués par une équipe de quatre IDSR, « acteurs » pour l'occasion.



Cette pièce a été créée par Francis CARRION, IDSR, dont elle raconte l'histoire tragique qui a touché sa famille.



Simulateur de collision Auto-Choc-Léger (ACL)

La MSR est dotée d'un simulateur adapté aux manifestations grand public, pour démontrer l'efficacité de la ceinture de sécurité et la nécessité de bien la porter.



Lunettes et valise-alcool

Ces deux ateliers interactifs et ludiques permettent de simuler l'altération visuelle sous l'emprise de l'alcool et de sensibiliser aux doses d'alcool.



Atelier EDPM

Pour adapter ses outils pédagogiques aux problématiques émergentes, la MSR-Var a créé, dès 2019, un atelier sur les engins de déplacement personnels notamment les trottinettes électriques.



CRÉATION ET BILAN DU CLUB SREE83

SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES EMPLOYEURS ENGAGÉS

→ Informations sur la page « [Club SREE 83](#) » du site internet de la [Maison de la sécurité routière du Var](#)

Afin de faciliter la prise en compte du risque routier en milieu professionnel par les employeurs du Var, la préfecture a créé le « **Club Sécurité Routière des Employeurs Engagés du Var (Club SREE83)** ».



Ce club est un réseau d'échanges collaboratif qui rassemble des employeurs publics ou privés, des institutionnels et des structures ressources, dans l'objectif d'avancer ensemble vers l'objectif partagé d'améliorer la prise en compte de ce risque spécifique qui constitue la 1ère cause de mortalité au travail.

Organisé sous la forme d'un réseau social dédié au risque routier professionnel sur la plateforme collaborative "Résana" sécurisée par l'Etat, il permet d'échanger des informations, des documents, de partager les bonnes pratiques, de valoriser les actions et les initiatives...

Il est ouvert à chaque employeur qui en fait la demande à la préfecture.

Le Var, département pilote

En 2020, le département du Var faisait partie de 3 départements pilotes soutenus par la DSR pour la mise en place de clubs d'employeurs.

Notre démarche

La démarche a été lancée par la préfecture pour créer un « club d'entreprises » en s'appuyant sur l'expertise de l'association Promotion et Suivi de la Sécurité Routière en Entreprise / PSRE dans l'animation de réunions spécifiques auprès des employeurs et sa connaissance du monde de l'entreprise. Cette prestation de PSRE a été prise en charge par le PDASR.

Il s'agissait dans un premier temps de capitaliser sur les entreprises avec lesquelles la MSR-Var a déjà travaillé, sur les associations ou structures gérant les zones d'entreprises ou d'activité, sur les partenaires institutionnels : CARSAT, AIST83 (médecine du travail), DDETS...

Le Var étant un département fortement militaire avec 2 bases de Défense, la MSR-Var a une longue expérience d'interventions de sensibilisation au profit des personnels des unités militaires, qui constituent de « forts employeurs » en termes d'effectifs. Pour exemple, la base navale de Toulon représente 15 000 personnes (civils et militaires du ministère des Armées, sous-traitants).

Les collectivités locales sont également des employeurs importants (le maire est même parfois le plus grand employeur de la commune), de même que les administrations publiques.

Il nous a semblé dommage de se passer de ce vivier important en raisonnant uniquement en termes d'« entreprises » (au sens privé). Aussi, nous avons choisi de remplacer le E d'entreprises par le E d'employeur dans l'intitulé du club, qui devient plus largement le « **Club SR des Employeurs Engagés 83** ».

Ouverture de la plateforme

Le contexte sanitaire Covid-19 au 1er trimestre 2021 n'étant toujours pas favorable à l'organisation de réunions, la réflexion s'est engagée sur la création du club sous la forme d'un réseau d'échanges, ainsi l'espace « **Club SR des Employeurs Engagés 83** » y a été ouvert le 7 avril 2021 sur la plateforme collaborative de l'Etat « Résana ».

Les membres du Club

Au 01/02/2023, près de **100 structures représentant environ 60 000 employés** sont inscrites au Club et leurs représentants rejoignent progressivement le réseau d'échanges : employeurs publics, privés, associatifs, organisations professionnelles, structures ressources et relais.

On y retrouve des structures institutionnelles ou référentes qui pourront apporter leurs connaissances techniques et réglementaires :

- la CARSAT sud est
- l'AIST83 et SSTT83 (médecine du travail)
- la DDETS (Ex-Directe)
- ainsi que la Chargée de Mission Sécurité Routière (CMSR) spécialisée « Risque routier professionnel » sous l'égide de l'animation régionale SR PACA.

Outre ces représentants « experts », le Club rassemble des employeurs publics et privés :

- **32 employeurs privés représentant environ 9000 salariés**

Naval Group (3 sites), Colas, Carrefour (2 sites), Circuit Paul Ricard, Véolia, CNIM, Groupe Pizzorno, Coca-Cola-Midi, IPSEN Pharma, VINCI Autoroutes/ESCOTA...

- **10 employeurs publics (hors collectivités locales) représentant environ 30500 personnels**

Conseil départemental du Var, Base navale et Base de Défense/Préfecture Maritime Toulon, Centre de Gestion 83, Var Habitat...

- **9 employeurs associatifs représentant environ 2000 salariés** (secteur social et services à la personne)

- **40 collectivités locales** (communes et EPCI) représentant environ 16600 agents

- **8 organisations professionnelles, syndicats professionnels, zones d'activités** (structures d'appui, de ressources et de relais) : Union patronale du Var, UIMM, CAPEB, Mobilians, MSA, AFUZI, ADETO, LA CRAU POLE...

Depuis son ouverture, l'espace collaboratif du ClubSREE83 sur Résana a généré de nombreux échanges et partages d'informations :

Evolution du nombre de connexions à l'espace



6 visites par jour en moyenne dans l'espace « Club SREE 83 »

Top 10 des informations les plus consultées

Journée sécurité routière du CDG 83	Journées SRT 2023 : vous faites quoi ?	Le cannabis...	Semaine Européenne de la Mobilité du 16 au	La semaine Européenne de la mobilité -	Atelier prévention routière /	Ateliers prévention routière sur le	E-learning "Sécurité routière"	Les chiffres annuels 2021 du risque routier	L'entreprise RADEAU lauréate des trophées
131 lus	125 lus	124 lus	111 lus	108 lus	106 lus	101 lus	100 lus	98 lus	95 lus

Les publications partagées sont consultées par de nombreux membres du Club

PRÉSENTATION DU BILAN DU DÉPARTEMENT DU VAR EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

La prévention, c'est aussi la communication.

Pour porter les messages de prévention et de sensibilisation auprès d'un très large public, la MSR-Var met en place des actions de communication, ciblées sur les enjeux départementaux, en s'appuyant sur différents vecteurs de diffusion.

Sur la période du DGO 2018-2022, on peut citer notamment :

En 2019

- Le film « **Avec la vitesse, votre temps est compté** » (enjeu « 2RM ») du réalisateur Frédéric CERULLI diffusé sur plusieurs périodes sur les chaînes de télévision « Var-Azur » et « Azur-TV ».



L'affiche du film de F. CERULLI pour la MSR-Var



Lancement officiel du film par le préfet du Var, Toulon

Ce film d'une durée de 6 minutes évoque la problématique des comportements des usagers de la route et de la vitesse, dont l'issue va être fatale pour un motard pressé...

Il est téléchargeable sur la chaîne YouTube de la Maison de la sécurité routière du Var et le lien est en ligne sur le site internet www.msr83.fr

En 2020

Pour toucher un maximum de personnes malgré la diminution de ses interventions de terrain liées à la crise sanitaire Covid-19, la MSR s'est très fortement mobilisée sur le volet « communication », avec plusieurs campagnes créées en régie par ses animateurs permanents, les agents du bureau de la sécurité routière avec l'aide du service communication de la préfecture.

- **Campagne « Déconfinement » (multi-enjeux)** : un spot radio a été spécialement créé à la sortie de la période de déconfinement : il portait un message de prudence au moment où les usagers allaient reprendre la route après des mois d'interdiction ou de restriction de circulation.

Ce spot a été largement diffusé sur les radios locales du 18 au 31 mai 2020 (Radio Nostalgie, Chérie FM Toulon, RTL2, Fun Radio, Radio Verdon) et également sur Facebook.



Visuel de la campagne "Déconfinement"

- **Campagne « 4.2.1. » (multi-enjeux)** : une affiche a été créée pour sensibiliser les usagers sur les conséquences irréversibles que peuvent avoir les comportements à risques sur la route, notamment le handicap. Le texte a été trouvé grâce à un concours de slogans lancé sur Twitter par la MSR.

Elle a été diffusée sur les bus du réseau de la Communauté d'agglomération de Draguignan (CAD) ainsi que sur les panneaux d'affichage urbain 8 et 12m² des secteurs de Toulon, Fréjus et Draguignan du 19 octobre au 5 novembre 2020.



Affiche de la campagne "4.2.1."

- **Campagne « Préservons l'essentiel » (multi-enjeux) :** Au moment des fêtes de Noël et de fin d'année 2020, la MSR a créé une affiche spécifique pour rappeler que les moments festifs de cette période ne devaient pas nous faire oublier que l'essentiel est fragile et doit être préservé : la famille, les amis, la vie. Elle a été diffusée en décembre sur les bus du réseau Mistral (Métropole Toulon Provence Méditerranée) ainsi que sur les panneaux d'affichage urbain 8 et 12m² des secteurs de Draguignan, Fréjus / Estérel et sur les totems numériques des grands centres commerciaux.



Affiche de la campagne "Préservons l'essentiel"



Affichage urbain 4m x 3



Autobus réseau Mistral



Version vidéo animée sur les totems numériques des centres commerciaux « Avenue 83 et Grand Var » à La Valette-du-Var

La Délégation à la sécurité routière nationale s'en est fait l'écho dans l'infolettre n°202 parue le 7 janvier 2021 :

CAMPAGNE

« Préservons l'essentiel » : la campagne du Var pour les fêtes de fin d'année

Pendant le mois de décembre, la Maison de la Sécurité Routière du Var a diffusé une campagne multisupport (radio, affichage urbain) intitulée « Préservons l'essentiel ». Ce message invitait à se recentrer sur ce qui compte vraiment, la famille, les amis, en écho à la [campagne nationale de la Sécurité routière](#).

EN SAVOIR PLUS

En 2021

- « Campagne « **Je MOTO rise, tu t'AUTO rises** » (multi-jeux) : Elle aborde le partage de la route entre les automobilistes et les motocyclistes en ciblant des comportements que les usagers peuvent avoir en s'affranchissant du respect de certaines règles au quotidien. Par inattention, par négligence ou par habitude...

Or, que ce soit au volant d'une voiture ou au guidon d'une moto, « s'autoriser » à transgresser les règles constitue une infraction mais peut aussi être la cause d'un accident, voire d'un drame.

Le slogan est basé sur la conjugaison du verbe « autoriser » à la forme pronominale et sur un jeu de mots phonétique rappelant les deux types de véhicules : « **Je MOTO rise, tu t'AUTO rises** ».

Il s'agit d'une série de 4 affiches qui mettent en évidence des situations que l'on peut rencontrer, où les usagers auto/moto « se permettent » d'enfreindre certaines règles :



Couper un virage ou déborder sur la voie opposée



Consommer de l'alcool alors que l'on va devoir conduire pour rentrer



Rouler trop vite



Franchir une ligne continue ou rouler sur la bande d'arrêt d'urgence sur l'autoroute

Elle a été diffusée du 31/8 au 28/09/2021 sur les bus du réseau Mistral (Métropole Toulon Provence Méditerranée) ainsi que sur les totems numériques des grands centres commerciaux (Toulon, La Valette-du-Var, Puget s/Argens).

- **Campagne « Sacs commerçants » (multi-enjeux)** : La MSR-Var a utilisé un nouveau vecteur de communication permettant de porter les messages de prévention au cœur des foyers varois dans l'ensemble du département : le sac à médicaments en pharmacie et le sac à pain en boulangerie.

40 000 sacs ont été distribués en pharmacie à partir du 27/10/2021 avec un message rappelant l'incompatibilité de certains médicaments avec la conduite.



50 000 sacs à pain ont été diffusés en boulangerie avec le rappel de la campagne « Préservons l'essentiel », de mi-décembre à la fin d'année.



En 2022

- **Campagne « Sacs et sets commerçants » (enjeu « 2RM ») :** La MSR-Var a utilisé le sac à pain et un nouveau vecteur de communication, le set de table dans les restaurants, pour passer un message de prévention aux motards mais également attirer l'attention des autres usagers sur leur vulnérabilité, dans l'ensemble du département.

50 000 sacs ont été distribués en boulangerie à partir du 4/5/2022.



Visuel du sac à pains "Vulnérabilité motards"

30 000 sets de table ont été utilisés dans les restaurants du 4 au 30/5/2022.



Visuel du set de table "Vulnérabilité motards"

PRÉSENTATION DU BILAN DU DÉPARTEMENT DU VAR

EN MATIÈRE D' ACTIONS SUBVENTIONNÉES

Les actions portées par les acteurs locaux dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) répondaient aux enjeux suivants :

- le risque routier professionnel,
- les addictions (alcool, stupéfiants),
- les deux-roues motorisés,
- les jeunes,
- les seniors,
- le partage de la voirie (piétons, cyclistes).

Le bilan des actions subventionnées dans les PDASR annuels est le suivant :

Années	Nombre d'actions	Public touché	Subventions PDASR
2018	15	9 945	23 100 €
2019	15	10 474	22 400 €
2020	6	4 895	18 000 €
2021	16	13 068	23 100 €
2022	9	8 540	16 640
Total :	61	37 031	103 240 €

Sur la période 2018-2022 :

- 61 actions ont été subventionnées par l'État et le Département dans le cadre des PDASR,
 - la préfecture subventionne les collectivités
 - le Département subventionne les associations
- pour un montant total de 103 240 €.

Ces actions subventionnées ont permis de sensibiliser 37 031 personnes dans l'ensemble du département.

CHAPITRE III

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR 5 ANS

A - La problématique des enjeux

L'étude d'enjeux permet, à partir de l'analyse de l'accidentologie, d'identifier les cibles présentant un nombre important d'accidents.

Au niveau national, quatre enjeux ont été donnés à chaque département sur la base de l'étude de l'accidentalité conduite par l'Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR) :

- **N°1 Les deux-roues motorisés (2RM)** représentent une part importante de la mortalité et les accidents mortels les impliquant concernent majoritairement **les motos lourdes**.
- **N°2 Les conduites à risque** : alcool, stupéfiant, vitesse sont les facteurs les plus présents des présumés responsables dans notre département.
- **N°3 Les nouveaux modes de mobilité dite « douce »** : vélo (y compris à assistance électrique), engin de déplacement personnel motorisé (EDPM), engin de déplacement non motorisé (EDP-sm) et marche.
- **N°4 Le risque routier professionnel** décliné en trajet domicile / travail et trajet dit de mission.
- **N°5 Les jeunes (18-24 ans)** doivent être un **enjeu prioritaire du département** dans la mesure où ils sont les conducteurs de demain. Ils représentent par ailleurs une part importante des tués et blessés alors qu'ils ne sont que 7 % de la population varoise. Sur l'année 2021, on constate en outre une augmentation des accidents impliquant des jeunes.

La thématique présente à la fois le profil des victimes mais également celui des présumés responsables afin de déterminer des tendances concernant les lieux, la temporalité ainsi que les différents facteurs.

Ces cinq enjeux font l'objet d'une étude particulière afin de mieux cibler les comportements des usagers et ainsi permettre de définir les actions qui pourraient être mises en place. Ces données statistiques sont présentées ci-après pour être approfondies en annexe.

Enjeu N°1,

Les deux-roues motorisés

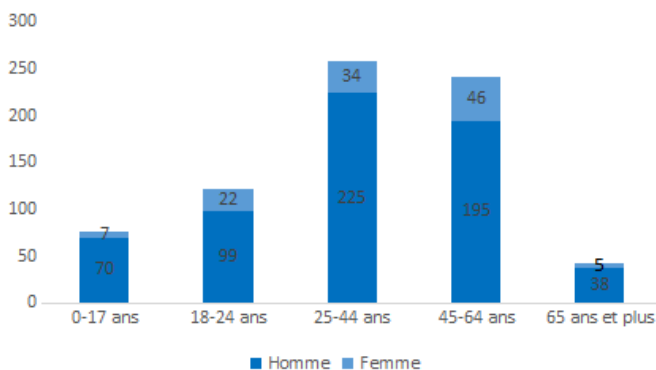
L'enjeu 2 RM (cyclomoteuristes et motocyclistes) est classé prioritaire dans le Var. En effet sur l'ensemble de la période 2017-2021 les usagers de 2RM sont 125 à avoir trouvé la mort (38 % des personnes décédées) essentiellement hors agglomération (67%) et 1 782 ont été blessés parfois lourdement (34 % des blessés). A noter que dans le Var les motocyclistes représentent à eux seuls 34 % des tués. Au total 1 907 utilisateurs de 2RM ont été victimes (tués et blessés) d'un accident en 5 ans (34%).

► Hors agglomération

Ensemble des deux-roues motorisés hors agglomération

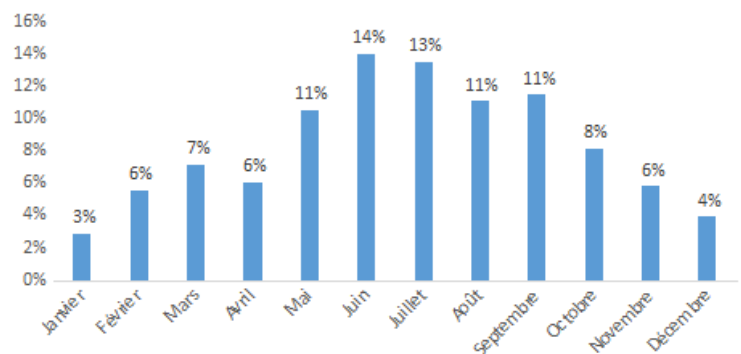
- De 2017 à 2021 le secteur hors agglomération comptabilise 67 % des 2 RM décédés et 47 % des victimes 2 RM :
 - 84 tués 2 RM soit un peu plus de 36 % du total des tués hors agglomération
 - 31 % du total des victimes (tués et blessés) hors agglomération sont des 2 RM.On observe que leur nombre est en augmentation de 24 % entre 2021 et 2019 (année de référence avant covid).
- Répartition des victimes 2 RM selon l'âge et le genre :
 - les 25-44 ans sont les plus impactés (35% dont 54 % sont des 25-34 ans et 87 % des hommes),
 - les 45-64 ans représentent 33% des victimes dont 57 % sont des 45-54 ans et 81 % des hommes.
- La hausse du nombre de victimes est corrélée aux beaux jours, à savoir de mai à septembre.

Victimes en 2RM par âge et par sexe hors agglomération 2017-2021



Source : Données BAAC définitives - ONISR

Répartition des victimes 2RM selon le mois hors agglomération 2017-2021



Source : Données BAAC définitives - ONISR

Les motocyclistes hors agglomération

- De 2017 à 2021 on comptabilise hors agglomération :
 - 77 motocyclistes tués soit 33 % du total des tués hors agglomération et 92 % des usagers 2 RM tués sur ce réseau (les 8 % restants étant des cyclomotoristes)
 - 26 % du total des victimes (tués et blessés) hors agglomération sont des motocyclistes pour 85 % des victimes 2 RM (les 15 % restants étant des cyclomotoristes) .
- Répartition des motocyclistes selon l'âge et le genre :
 - les 25-44 ans sont les plus impactés (39% dont 55 % sont des 25-34 ans et 87 % des hommes),
 - les 45-64 ans représentent 37% des victimes dont 56 % ont 45-54 ans et 81 % sont des hommes.

Carte des victimes motocyclistes hors agglomération 2017-2021



Source : Données BAAC définitives - ONISR

► En agglomération

Ensemble des deux-roues motorisés en agglomération

- De 2017 à 2021 le secteur hors agglomération comptabilise 33% des 2 RM décédés et 53% des victimes 2 RM :

→ 41 tués 2 RM soit un peu plus de 41 % du total des tués en agglomération

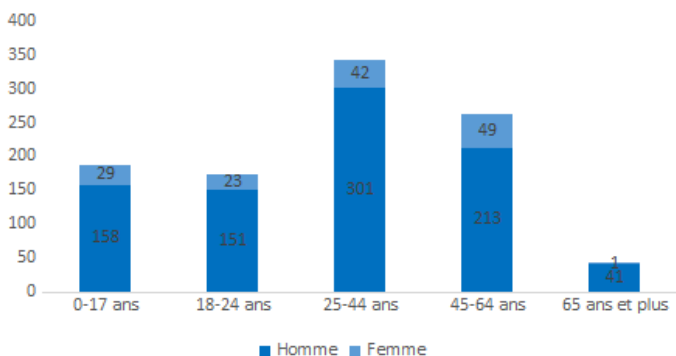
→ 38 % du total des victimes (tués et blessés) en agglomération sont des 2 RM.

On observe que leur nombre est en augmentation de 24 % entre 2021 et 2019 (année de référence avant covid).

- Répartition des victimes 2 RM selon l'âge et le genre :
 - les 25-44 ans sont les plus impactés (34% dont 55 % sont des 25-34 ans et 88 % des hommes),
 - les 45-64 ans représentent 26% des victimes dont 56 % sont des 45-54 ans et 81 % des hommes.

- La hausse du nombre de victimes est corrélée aux beaux jours, à savoir de juin à octobre. Les mois d'été de juin à août (25%) centralisent 37% des victimes.

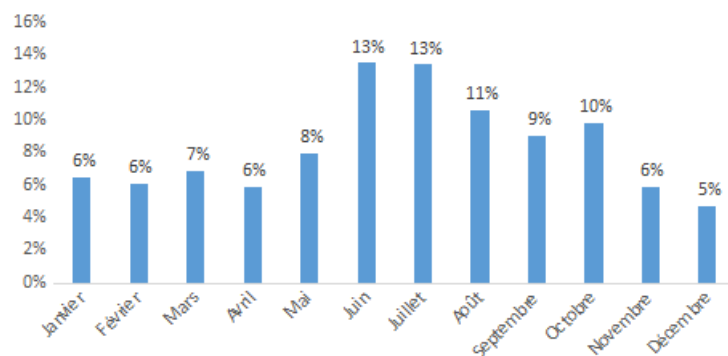
Victimes 2RM par âge et par sexe en agglomération 2017-2021



Source Données BAAC définitives – ONISR

Source Données BAAC définitives – ONISR

Répartition des victimes 2RM selon le mois en agglomération 2017-2021

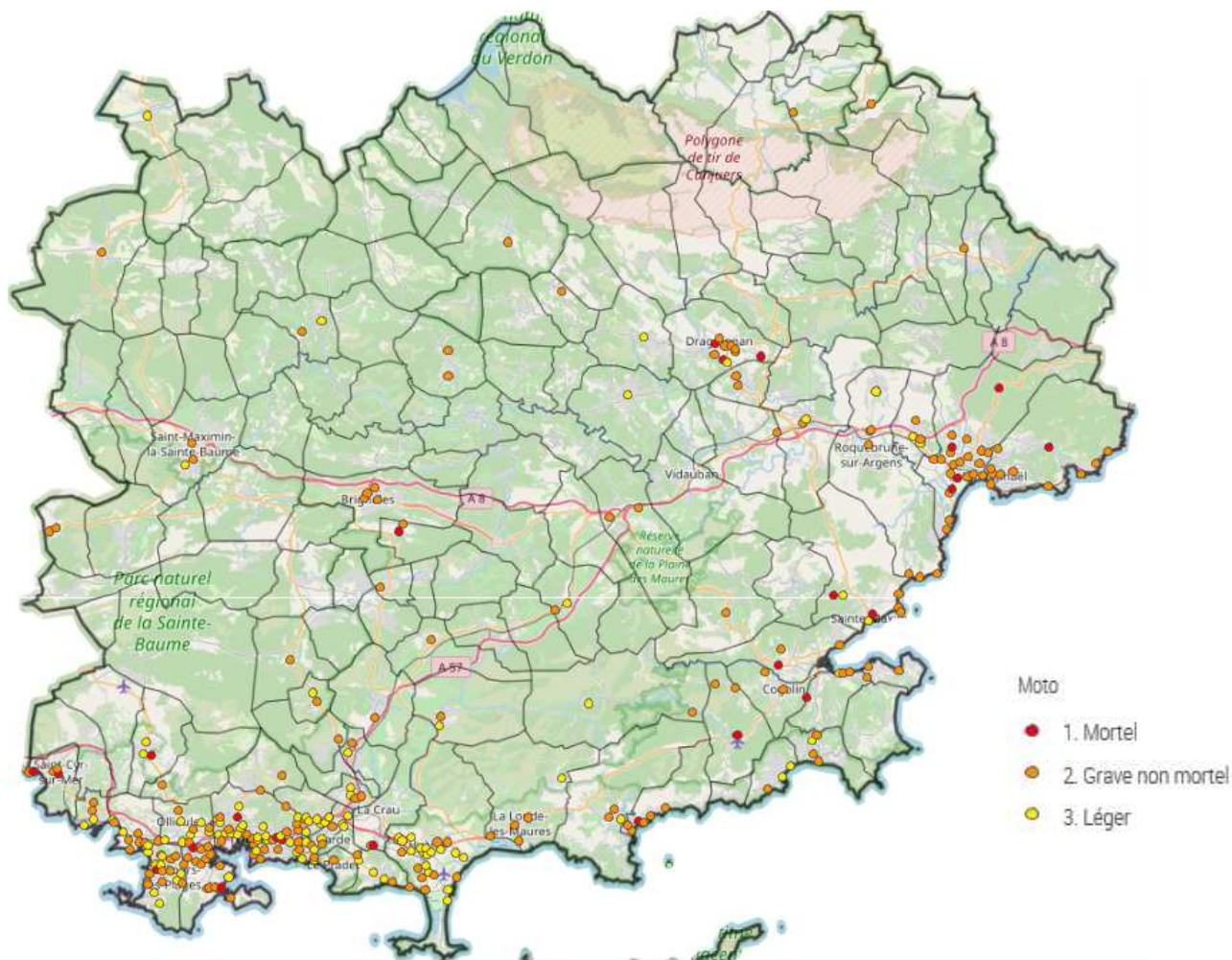


Les motocyclistes en agglomération

- De 2017 à 2021 on comptabilise en agglomération :
 - 35 motocyclistes tués soit 35 % du total des tués en agglomération et 85 % des usagers 2 RM tués sur ce réseau (les 15 % restants étant des cyclomotoristes)
 - 25% du total des victimes (tués et blessés) en agglomération sont des motocyclistes pour 65 % des victimes 2 RM (les 35 % restants étant des cyclomotoristes) .

- Répartition des motocyclistes selon l'âge et le genre :
 - les 25-44 ans sont les plus impactés (40% dont 54 % sont des 25-34 ans et 90 % des hommes),
 - les 45-64 ans représentent 35% des victimes dont 56 % ont 45-54 ans et 82 % sont des hommes.

Carte des victimes motocyclistes en agglomération 2017-2021



Source : Données BAAC définitives - ONISR

Enjeu N°2,

Les conduites à risques

Les conduites à risque enregistrent une forte augmentation entre 2019 et 2021 dans la mortalité routière.

Cet enjeu représente essentiellement la vitesse, l'alcool et les stupéfiants.

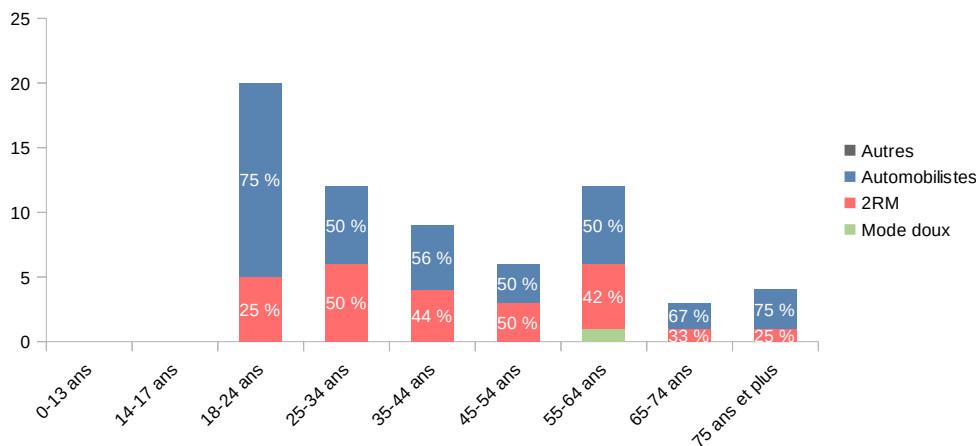
Ces trois catégories sont présentes chez 70% des présumés responsables : 36% vitesse, 26% alcool, 14% stupéfiants. A noter que les forces de l'ordre peuvent enregistrer entre un et trois facteurs usagers dans les BAAC (bulletins d'analyse des accidents de la circulation).

► La vitesse

La vitesse dans les accidents mortels

- La vitesse concerne 36 % des présumés responsables d'un accident mortel entre 2019 et 2021 : 51 % sont des automobilistes, 38 % des usagers de 2 RM, 9 % se classent en catégorie autre (véhicules utilitaires) et 2 % sont des cyclistes.
- Répartition des présumés responsables selon l'âge et le mode de déplacement :
 - les 18-24 ans sont les plus nombreux (30 % dont 75 % sont des automobilistes et 25 % des utilisateurs de 2 RM),
 - les 25-34 ans et les 55-64 ans représentent chacun 18 % avec presque autant d'automobilistes que d'usagers 2 RM.

Facteur vitesse : présumés responsables des accidents mortels par âge et mode de déplacement

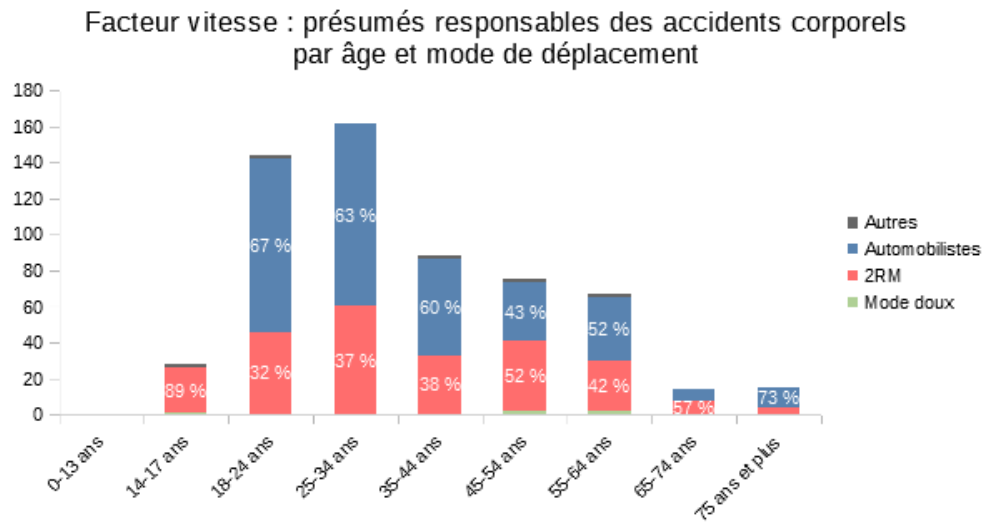


Source Données BAAC définitives – ONISR

La vitesse dans les accidents corporels

- Dans le cadre des accidents corporels, la vitesse concerne 25 % des présumés responsables entre 2019 et 2021 : 51 % sont des automobilistes, 41 % des usagers de 2 RM, 7 % se classent en catégorie autre (véhicules utilitaires, poids lourds, transports en commune) et 1 % sont des cyclistes.

- Répartition des présumés responsables selon l'âge et le mode de déplacement :
 - les 25-34 ans sont les plus nombreux (27 % dont 63 % sont des automobilistes et 37 % des utilisateurs de 2 RM),
 - les 18-24 ans représentent 24 % avec 67 % d'automobilistes et 32 % d'utilisateurs de 2 RM.

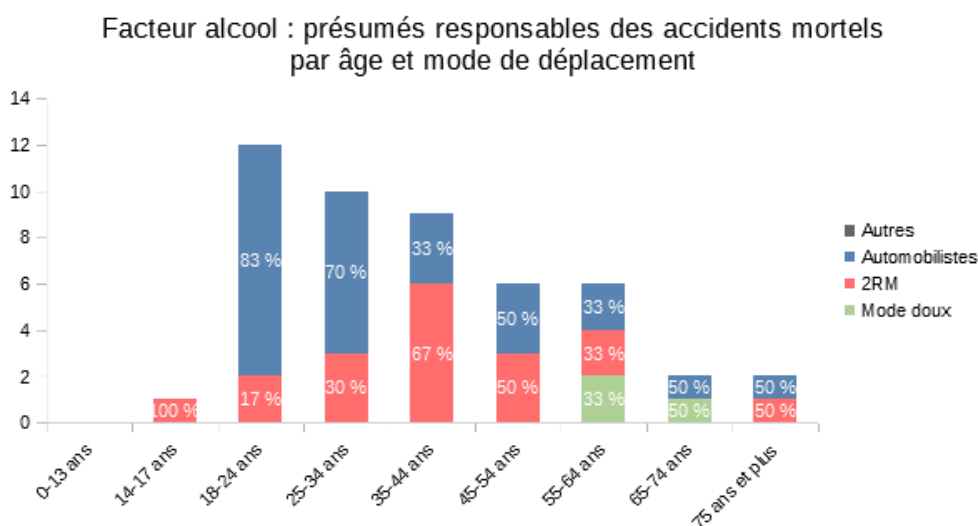


Source Données BAAC définitives – ONISR

► L'alcool

L'alcool dans les accidents mortels

- L'alcool concerne 26 % des présumés responsables d'un accident mortel entre 2019 et 2021 : 52 % sont des automobilistes, 38 % des conducteurs de 2 RM, 6 % se classent dans la catégorie des modes doux (cyclistes et piétons) et 4 % dans la catégorie autre (véhicules utilitaires).
- Répartition selon l'âge et le mode de déplacement :
 - les 18-24 ans sont les plus nombreux (25 % dont 83 % sont des automobilistes et 17 % des utilisateurs de 2 RM),
 - les 25-34 ans (20 %) sont essentiellement des automobilistes (70 %) et les 35-44 (19 %) des 2 RM (67%).

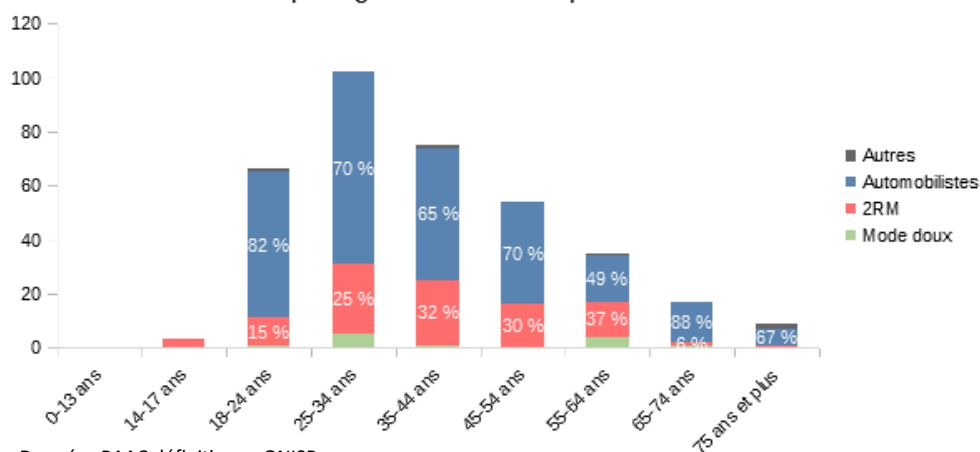


Source Données BAAC définitives – ONISR

L'alcool dans les accidents corporels

- Dans le cadre des accidents corporels, l'alcool concerne 16 % des présumés responsables entre 2019 et 2021 : 66 % sont des automobilistes, 26 % des usagers de 2 RM, 4 % se classent dans la catégorie autre (véhicules utilitaires) et 4 % dans les modes doux (piétons et cyclistes).
- Répartition des présumés responsables selon l'âge et le mode de déplacement :
 - les 25-34 ans sont les plus nombreux (28 % dont 70 % sont des automobilistes et 25 % des utilisateurs de 2 RM et 5 % des usagers de mode doux),
 - les 35-44 ans (21 %) et les 18-24 ans (18 %) sont essentiellement des automobilistes (respectivement 70 % et 82 %).

Facteur alcool : présumés responsables des accidents corporels par âge et mode de déplacement



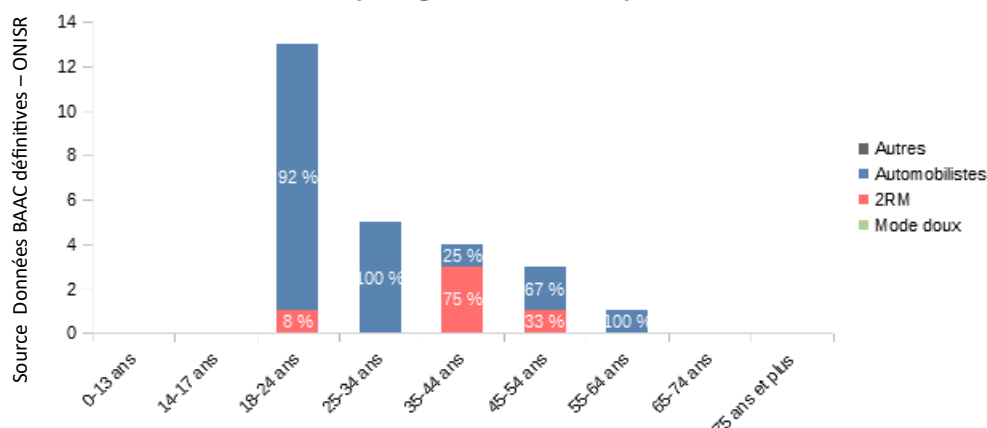
Source Données BAAC définitives – ONISR

► Les stupéfiants

Les stupéfiants dans les accidents mortels

- Les stupéfiants concernent 14 % des présumés responsables d'un accident mortel entre 2019 et 2021 : 81 % sont des automobilistes et 19 % des conducteurs de 2 RM.
- Répartition selon l'âge et le mode de déplacement :
 - les 18-24 ans sont les plus nombreux (50 % dont 92 % sont des automobilistes et 8 % des utilisateurs de 2 RM),
 - les 25-34 ans (19 %) sont uniquement des automobilistes et les 35-44 (15 %) essentiellement des 2 RM (67%).

Facteur stupéfiants : présumés responsables des accidents mortels par âge et mode de déplacement

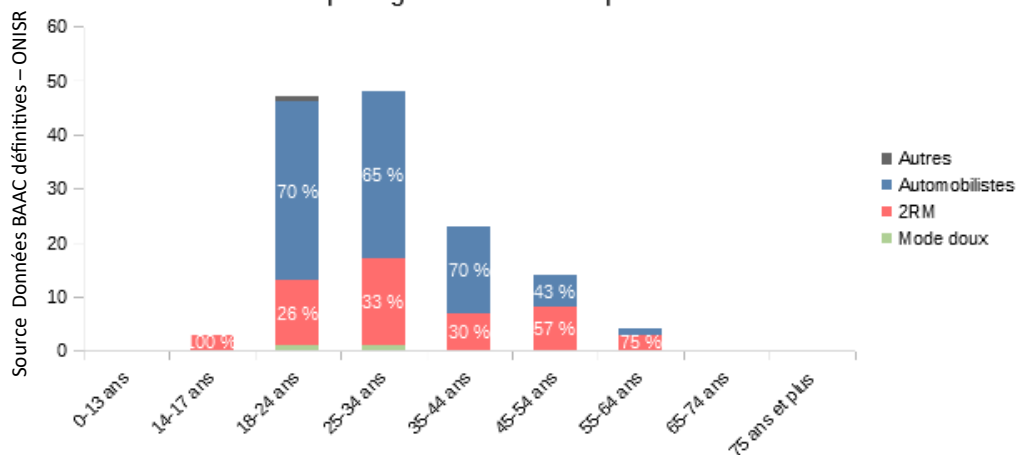


Source Données BAAC définitives – ONISR

Les stupéfiants dans les accidents corporels

- Dans le cadre des accidents corporels, les stupéfiants concernent 6 % des présumés responsables entre 2019 et 2021 : 62 % sont des automobilistes, 35 % des usagers de 2 RM, et 3 % des utilisateurs de modes doux (piétons et cyclistes).
- Répartition des présumés responsables selon l'âge et le mode de déplacement :
 - les 25-34 ans sont les plus nombreux (35 % dont 65 % sont des automobilistes, 33 % des utilisateurs de 2 RM et 2% des usagers de mode doux),
 - les 18-24 ans (34 %) et les 35-44 ans (17 %) sont essentiellement des automobilistes (70 %).

Facteur stupéfiants : présumés responsables des accidents corporels par âge et mode de déplacement



Enjeu N°3,

Les nouveaux modes de mobilité "douce"

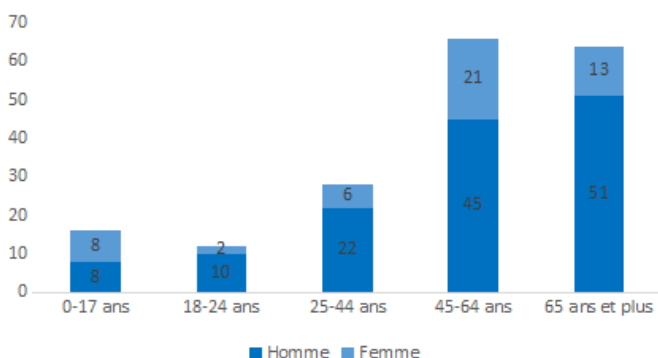
La mobilité dite « douce » regroupe à la fois les modes de déplacement qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélos, engins de déplacement personnels non motorisés : EDP-SM) mais également ceux qui sont faiblement consommateurs d'énergie comme les engins de déplacement personnels motorisés (EDP-M). L'utilisation de ces modes de déplacement est en hausse depuis la période Covid et le profil des usagers diffère selon qu'ils se situent en zone urbaine ou non. Les piétons sont les plus touchés avec 39 personnes décédées. En 5 ans, 54 personnes ont perdu la vie (16% des tués) et 953 ont été blessées (18 % des blessés) soit 1 007 utilisateurs victimes.

► Hors agglomération

Ensemble des modes doux hors agglomération

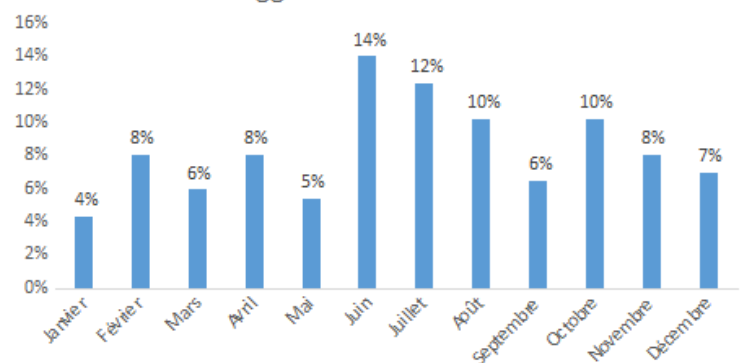
- De 2017 à 2021 le secteur hors agglomération comptabilise 28 % des utilisateurs de mode doux décédés et 19 % des victimes :
 - 15 utilisateurs de mode doux tués (6 piétons et 9 cyclistes) soit 6 % du total des usagers tués hors agglomération
 - 6 % du total des victimes (tués et blessés) hors agglomération sont des utilisateurs de mode doux (81 piétons et EDP-SM, 2 EDP-M et 106 cyclistes)On observe que leur nombre est en augmentation de 39 % entre 2021 et 2019 (année de référence avant covid).
- Répartition des victimes en modes doux selon l'âge et le genre :
 - les 45-64 ans sont les plus impactés (35% dont 58 % sont des 55-64 ans et 68 % des hommes),
 - les seniors représentent 34% des victimes dont 66 % sont des 64-74 ans et 80 % des hommes.
- Forte hausse du nombre de victimes à partir du mois de juin : la période de juin à août (25 % de l'année) représente 36 % des victimes.

Victimes en modes doux par âge et par sexe hors agglomération 2017-2021



Source : Données BAAC définitives – ONISR

Répartition des victimes en modes doux selon le mois hors agglomération 2017-2021

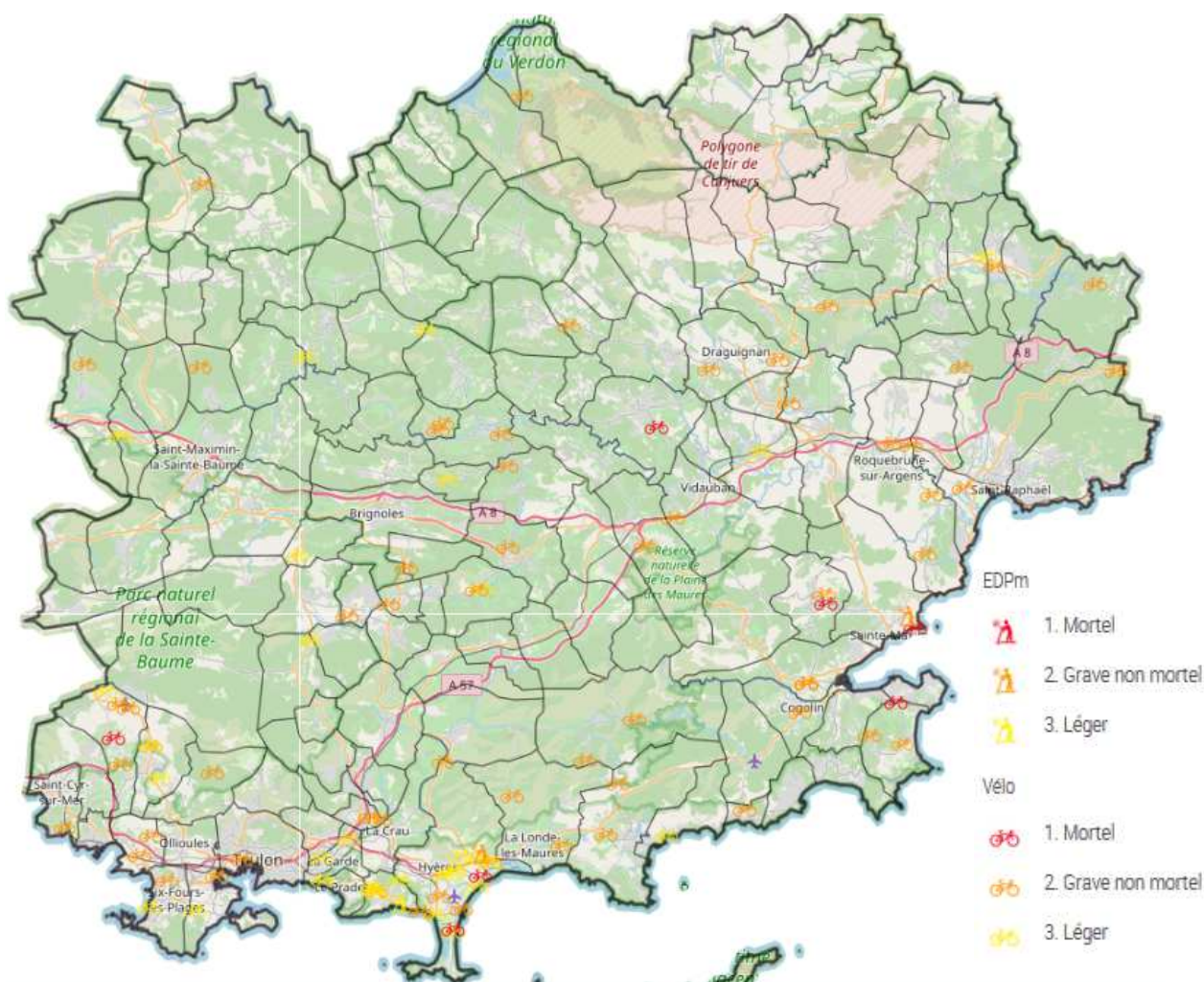


Source : Données BAAC définitives – ONISR

Les cyclistes et EDP-M hors agglomération

- De 2017 à 2021 on comptabilise hors agglomération :
 - 9 cyclistes tués soit moins de 4 % du total d'utilisateurs tués et 60 % des utilisateurs de mode doux tués hors agglomération (les 40 % restants sont des piétons)
 - 4 % du total des victimes (tués et blessés) hors agglomération sont des cyclistes et EDP-M (2 EDP-M et 106 cyclistes). Ils représentent 58 % du total des victimes en modes doux hors agglomération sur la période 2017-2021.
- Répartition des victimes cyclistes et EDP-M selon l'âge et le genre :
 - les 45-64 ans sont les plus impactés (35% dont 58 % sont des 55-64 ans et 68 % des hommes),
 - les seniors représentent 34% des victimes dont 66 % sont des 65-74 ans et 80 % des hommes.

Carte des victimes cyclistes et EDPm hors agglomération 2017-2021



Source : Données BAAC définitives - ONISR

► En agglomération

Ensemble des modes doux en agglomération

- De 2017 à 2021 le secteur urbain comptabilise 72% des utilisateurs de mode doux décédés et 81% des victimes :

→ 39 utilisateurs de mode doux tués (33 piétons et 6 cyclistes) soit 39% du total des usagers tués en agglomération

→ 30% du total des victimes (tués et blessés) en agglomération sont des utilisateurs de mode doux (644 piétons et EDP-SM, 9 EDP-M et 165 cyclistes)

On observe que leur nombre est en augmentation de 12 % entre 2021 et 2019 (année de référence avant covid).

- Répartition des victimes en modes doux selon l'âge et le genre :

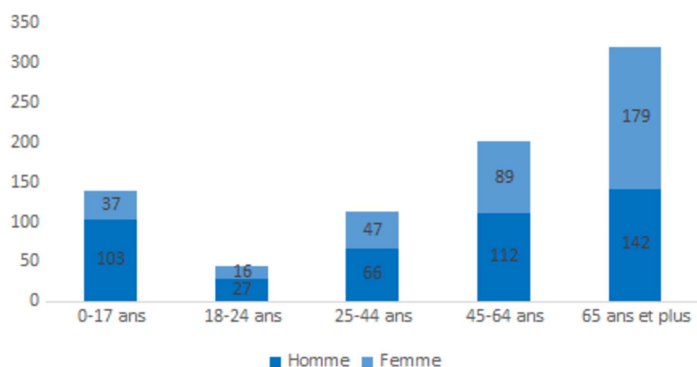
→ les seniors sont les plus impactés (39% dont 60 % sont des + de 75 ans et 56 % des femmes),

→ les 45-64 ans représentent 25% des victimes dont 54 % sont des 45-54 ans et 56 % des hommes,

→ les 0-17 ans représentent 17% des victimes dont 61 % sont des enfants de 0 à 13 ans et 74 % des hommes.

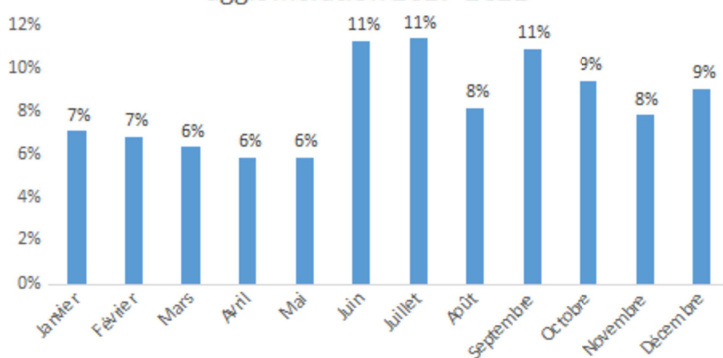
- Le nombre de victimes se répartit sur l'ensemble de l'année avec une hausse à partir du mois de juin : la période de juin à septembre (33 % de l'année) représente 41 % des victimes.

Victimes en mode doux par âge et par sexe en agglomération 2017-2021



Source Données BAAC définitives – ONISR

Répartition des victimes en mode doux selon le mois en agglomération 2017-2021

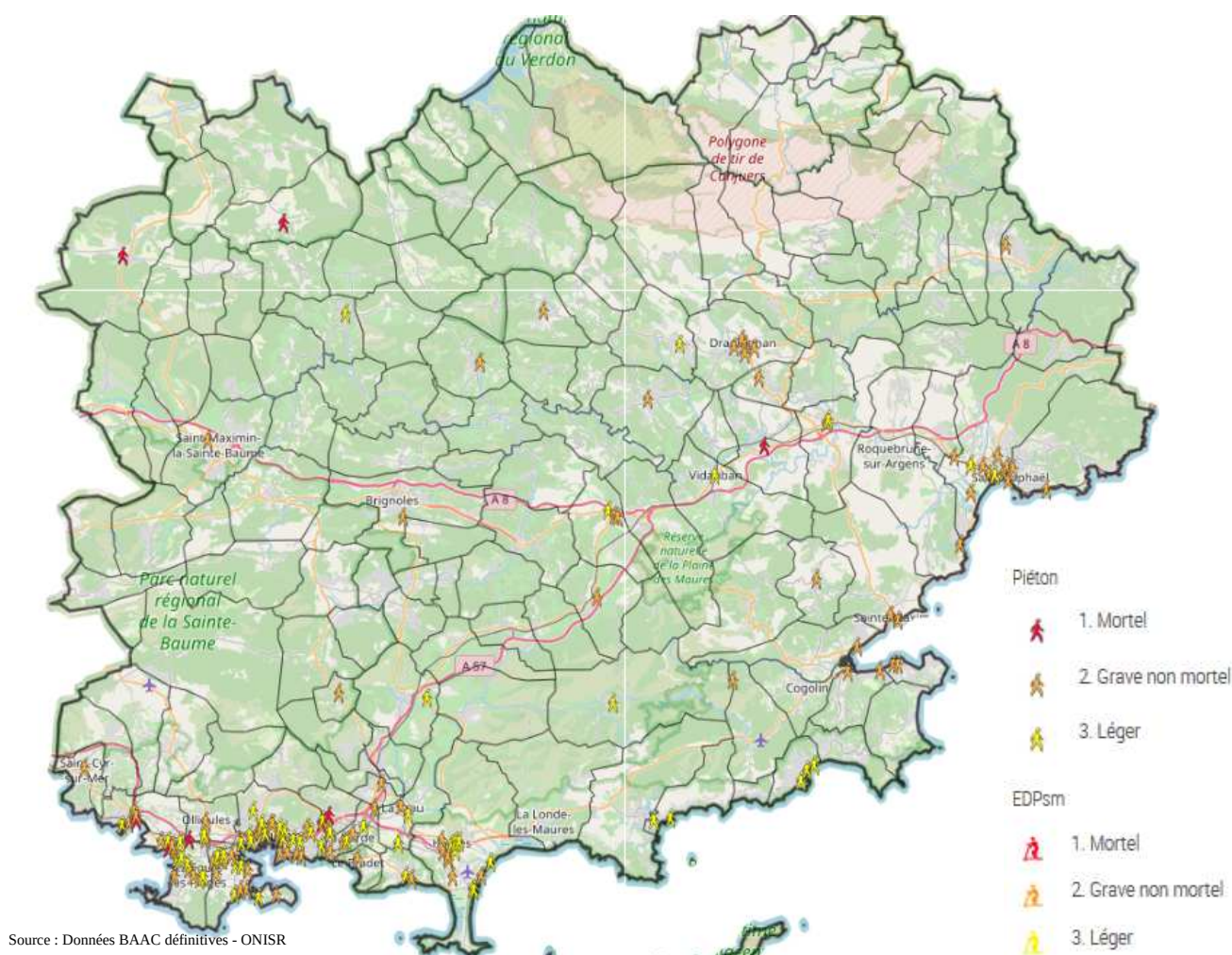


Source Données BAAC définitives – ONISR

Les piétons et EDP-SM en agglomération

- De 2017 à 2021 on comptabilise en agglomération :
 - 33 piétons tués soit 33 % du total d'utilisateurs tués et 85% des utilisateurs de mode doux tués en agglomération (les 15 % restants sont des cyclistes)
 - 24% du total des victimes (tués et blessés) en agglomération sont des piétons et EDP-SM (644 piétons et EDP-SM. Ils représentent 79% du total des victimes en modes doux en agglomération sur la période 2017-2021.
- Répartition des piétons et ED-SM victimes selon l'âge et le genre :
 - les seniors sont les plus impactés (43% dont 63 % ont + de 75 ans et 62 % sont des femmes),
 - les 45-64 ans représentent 22% des victimes dont 52 % sont des 55-64 ans et 52 % des femmes,
 - les 0-17 ans représentent 16% des victimes dont 62 % ont jusqu'à 13 ans et 67 % sont des garçons.

Carte des victimes piétons et EDPsm en agglomération 2017-2021



Enjeu N°4,

Le risque routier professionnel

Le risque routier professionnel regroupe les accidents sur les trajets domicile/travail ainsi que les trajets professionnels dits de mission.

Sur l'ensemble des 3 997 accidents qui se sont produits de 2017 à 2021, le type de de trajet est connu pour 2 519 accidents soit 63%.

En baisse de 2017 à 2020, le nombre d'accidents lié risque routier professionnel repart à la hausse en 2021. Ces accidents se sont produits principalement en agglomération (46 % contre 34 % hors agglomération et 20 % sur autoroute).

► Les tués

- Les personnes tuées entre 2017 et 2021 dans un accident impliquant un usager en utilisation professionnelle est de 27 % (35 % au niveau national et 30 % dans les départements méditerranéens) soit 90 usagers. Ce taux regroupe à la fois les usagers tués qui se déplaçaient dans un cadre professionnel ainsi que les usagers décédés victimes d'un conducteur en déplacement professionnel.

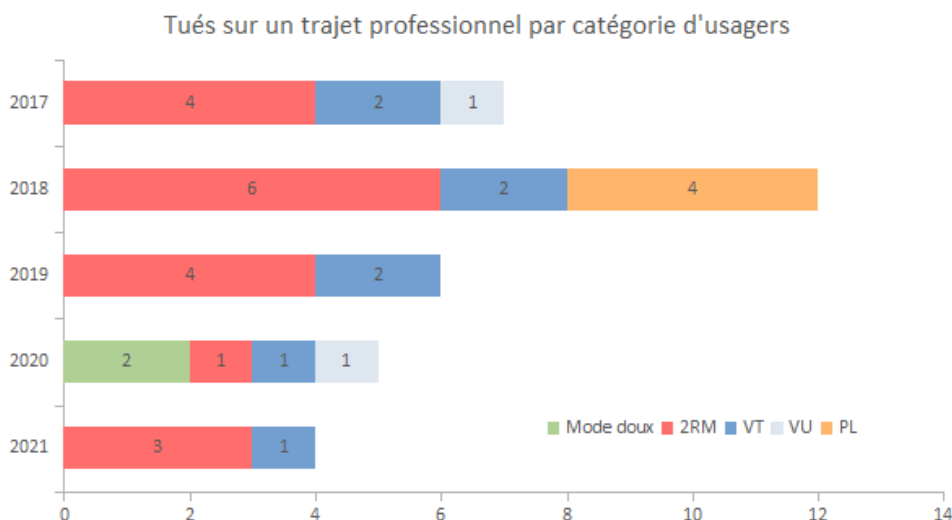
- La proportion de personnes tuées alors qu'elles se déplaçaient dans un cadre professionnel est de 10 % (en baisse depuis 2018) contre 14 % au niveau national et 11 % dans les départements méditerranéens soit 34 usagers :

→ le trajet domicile/travail regroupe 74 % des 34 tués en risque routier professionnel alors qu'au niveau national et dans les départements méditerranéens le trajet dit de mission est plus impactant avec respectivement 58 % et 55 % des tués,

→ 56 % des personnes se tuent hors agglomération (29 % en agglomération, 15 % sur autoroute),

→ les 2RM représentent 53 % des tués dont 72 % sont des conducteurs de motos lourdes,

→ 24 % des tués ont entre 35 et 44 ans et 21 % entre 18 et 24 ans ou 55 et 64 ans.



Source : Données BAAC définitives – ONISR

► Les victimes (tués et blessés)

• Parmi les types de trajets renseignés par les forces de l'ordre dans les BAAC (bulletins d'analyse des accidents de la circulation), 22% des victimes sont en déplacement professionnel :

- 16 % en trajet domicile/travail soit 72% des victimes du risque routier professionnel (704 usagers),
- 6 % en utilisation professionnelle soit 28% des victimes du risque routier professionnel (270 usagers).

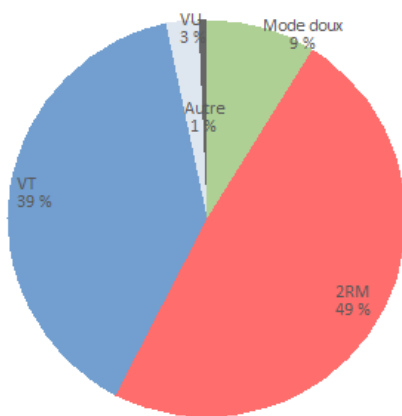
S'agissant du trajet domicile/travail :

- 43 % des victimes se situent en agglomération,
- près de la moitié sont des usagers en 2RM (contre 39 % au niveau national et 46 % dans les départements méditerranéens) dont 58 % sont des motos lourdes,
- 24 % des victimes ont entre 25 et 34 ans, 22% entre 35 et 54 ans et 22% entre 45 et 54 ans.

S'agissant du trajet utilisation professionnelle :

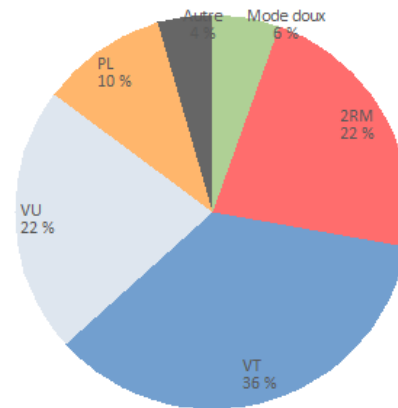
- 39 % des victimes se situent hors agglomération et 36 % en agglomération,
- 36 % sont des utilisateurs de véhicules utilitaires, transports en commun ou poids lourds et 36 % sont des automobilistes (respectivement 34 % et 33 % au niveau national comme dans les départements méditerranéens),
- 68 % des victimes ont entre 25 et 54 ans avec une répartition similaire pour chaque classe d'âge.

Répartition des victimes en motif domicile-travail selon le mode 2017-2021



Source Données BAAC définitives – ONISR

Répartition des victimes en motif utilisation professionnelle selon le mode 2017-2021



Source Données BAAC définitives – ONISR

Enjeu N° 5,

Les jeunes

Les jeunes adultes de 18 à 24 ans représentent entre 2017 et 2021 16 % de la mortalité routière (54 tués) 17% des blessés (879) pour 19 % des présumés responsables (19 %) et 7 % de la population varoise. L'année 2021 est marquée par un fort rebond du nombre de 18-24 ans tués et blessés. Une étude détaillée se trouve en partie 2 du document en annexe.

► Les victimes d'un accident mortel

→ Où

Hors agglomération (HA)	67 % des accidents mortels
Routes départementales (RD)	84 % des tués
Trajet de loisir	71 % des tués sur l'ensemble des réseaux

→ Qui

Automobilistes	68 % des tués HA et 60 % sur autoroute
Conducteurs de 2RM	55 % des tués en agglomération
Collisions contre un obstacle fixe ou mobile	36 % des tués HA et en agglomération, 60 % sur autoroute
Place conducteur	76 % des tués sur l'ensemble des réseaux
Professions intermédiaires / employé	33 % des tués
Etudiants	23% des tués
Hommes	91 % des tués en agglomération et 74% HA
Femmes	60% des tués sur autoroute
Varois	85 % des tués sur l'ensemble des réseaux
Permis valide et non probatoire	65 % des tués sur l'ensemble des réseaux

→ Quand

Juillet et août hors agglomération	34 % des tués
Octobre en agglomération	27 % des tués
Janvier sur autoroute	40 % des tués
Mercredi	21 % des tués HA et 27 % en agglomération
18h-19h	18 % des tués en agglomération
3h-4h	18 % des tués hors agglomération

► Les présumés responsables d'un accident mortel

→ Où

Hors agglomération (HA)	61 % des présumés responsables (PR)
Trajet de loisir	66 % des PR sur l'ensemble des réseaux

→ Qui

Automobilistes	69 % des PR sur l'ensemble des réseaux
Hommes	75 % des PR sur l'ensemble des réseaux
Professions intermédiaires / employé	29 % des PR
Etudiants	24% des PR
Permis probatoires	30 % des PR essentiellement en agglomération et sur autoroute
Permis valide et non probatoire	64 % des PR sur l'ensemble des réseaux

→ Facteurs

Vitesse chez les hommes	32 % des facteurs concernant les hommes présumés responsables
Vitesse et mode de déplacement	40 % des facteurs des conducteurs de 2RM présumés responsables et 28% des facteurs des automobilistes présumés responsables
Vitesse et réseau	31 % des facteurs des présumés responsables en agglomération et HA
Stupéfiants et mode de déplacement	24 % des facteurs des automobilistes présumés responsables
Stupéfiant et réseau	19 % des facteurs des présumés responsables en agglomération, 20 % HA et 40 % sur autoroute
Alcool chez les femmes	28 % des facteurs concernant les femmes présumées responsables

EN BREF

Tués	<p>66 tués par an</p> <p>18-24 ans (16% des tués)</p> <p>Automobilistes (41% des tués)</p> <p>Hommes (78% des tués)</p> <p>Varois (84% des tués)</p> <p>Trajet de promenade (72%)</p> <p>Retraités et professions intermédiaires (54%)</p> <p>Hors agglomération (60%)</p>
Causes	<p>Vitesse (pour 36 % des présumés responsables)</p> <p>Alcool (pour 26% des présumés responsables)</p> <p>Stupéfiants (pour 14% des présumés responsables)</p> <p>Dépassements dangereux (pour 14% des présumés responsables)</p>

ENJEUX

2 roues-motorisés	<p>25 tués par an (38 % des tués)</p> <p>Hors agglomération (67 % des tués 2RM)</p> <p>Motocyclistes (34 % des tués)</p> <p>32 victimes par mois (34%)</p> <p>Actifs (68% hors agglomération et 60% en agglomération)</p> <p>Hommes (81%)</p>
Vitesse	<p>Automobilistes (51% des présumés responsables avec le facteur vitesse)</p> <p>18-24 ans (30% des présumés responsables d'un accident mortel)</p> <p>Hommes (88%)</p>
Alcool	<p>Automobilistes (52% des présumés responsables avec le facteur alcool)</p> <p>18-24 ans (25% des présumés responsables d'un accident mortel)</p> <p>Hommes (87%)</p>
Stupéfiants	<p>Automobilistes (81% des présumés responsables avec le facteur vitesse)</p> <p>18-24 ans (50% des présumés responsables d'un accident mortel)</p> <p>Hommes (81%)</p>
Mobilité douce	<p>11 tués par an (16% des tués)</p> <p>En agglomération (72% des tués en mobilité douce)</p> <p>Piétons (12% des tués)</p> <p>7 victimes par mois (18%)</p> <p>45 ans et + (69% hors agglomération et 64% en agglomération)</p>
Risque routier pro	<p>7 tués par an (10% des tués)</p> <p>Hors agglomération (56% des tués en RRP)</p> <p>2RM (53% des tués en RRP)</p> <p>35-44 ans (24% des tués en RRP)</p> <p>Trajet domicile / travail (74% des personnes tués en RRP)</p>
Jeunes présumés responsables	<p>11 tués par an (16% des tués)</p> <p>Hors agglomération (61% des présumés responsables PR d'un accident mortel)</p> <p>Automobilistes 69% des PR d'un accident mortel)</p> <p>Hommes (75% des PR d'un accident mortel)</p> <p>Permis valide et non probatoire (64% des PR d'un accident mortel)</p> <p>Trajet de promenade ou loisir (66% des PR d'un accident mortel)</p> <p>Vitesse pour 32% des hommes PR</p>

CHAPITRE III

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR 5 ANS

B – Les orientations d’actions, par enjeu

Les partenaires et acteurs locaux ont été réunis au sein des groupes de travail liés aux enjeux (cf. pages 10-11) afin de réfléchir ensemble sur les problématiques de sécurité routière et proposer des orientations d'actions pour les années à venir.

Sont présentés, pour chaque enjeu du DGO :

- les propositions brutes issues des travaux des groupes
- les axes retenus dans le cadre du DGO 2022-2027

Enjeu « 2 roues motorisés »

Propositions brutes issues du groupe de travail d’enjeu

- Intégrer dans une action de type « trajectoire de sécurité » menée par l’EDSR, différents arrêts tout au long du parcours au bord de la route avec des ateliers destinés à sensibiliser les motards sur des thématiques de sécurité routière comme l’alcool, la vitesse, les dépassements... et pourquoi pas prévoir un arrêt sur une activité plus ludique (visite d’un lieu touristique, curiosité ou activité locale...).
- Sensibiliser un groupe de motards sur un espace fermé à la circulation en utilisant uniquement le savoir faire et les ateliers de la MSR (freinage en décalé, temps de réaction, distance de freinage, valise alcool...).
- Continuer les vidéos « MSR », « Quoi, c’est pas cool l’alcool ? », « le senior des motards »... toujours sur le ton de l’humour et d’un discours volontairement décalé.
- Créer une vidéo interactive du parcours d’un motard sur la route avec des questions permettant de poursuivre ou pas son itinéraire suivant la réponse faite. Voir exemple belge sur une autre thématique : Sauve une vie.
- Lutte contre les rodéos.
- Contrôles préventifs sur l’équipement obligatoire des motards, contrôles routiers préventifs et répressif (lutte contre l’alcool, stupéfiant, défaut P.C. et d’assurance).
- Journées « trajectoires en virages » avec les jeunes conducteurs, les 125 cm³ (en cours d’expérimentation EDSR83) et également en entreprise.
- Réalisation de journées plus complètes avec plateau maniabilité (prêt de moto-école).
- Création d’une piste réservée ou accès gratuit au circuit du Luc plusieurs fois par an pour stage de perfectionnement des deux roues et roulage.

- Réunions trimestrielles avec préfecture département et métropole pour l'amélioration des infrastructures à venir : meilleure prise en compte des deux roues et la place du deux roues dans la vie quotidienne.
- Réfection ou modification des infrastructures ou non adaptées et dangereuses pour les deux roues.
- Opérations « Motards d'un jour ».

Axes de travail et orientations retenues pour les années 2023-2027 dans le cadre du DGO pour l'enjeu « 2 roues motorisés »

- Pérenniser la proposition d'actions pédagogiques « 2RM » avec la MSR-Var et les forces de l'ordre :
 - Journées « Trajectoire en virage » encadrées par les motocyclistes professionnels des forces de l'ordre. Dans la mesure du possible, s'appuyer sur l'ensemble des forces de sécurité pour obtenir une proposition d'actions adaptées aux territoires et déplacements (agglomération, hors agglomération, motos/scooters...)
 - Proposer des journées en ciblant différentes catégories de public motard (jeunes permis, type de véhicule, cylindrée, jeunes permis...) en s'appuyant sur le retour d'expérience de l'EDSR sur ses actions par public-ciblé mises en place depuis fin 2022
- Proposer des actions « moto » organisées par la MSR-Var avec ses propres ateliers pédagogiques et/ou en y associant des acteurs locaux en lien avec le milieu motard (associations, assurances...).
- Continuer à travailler dans la mesure du possible avec les départements limitrophes pour s'associer dans l'organisation de journées moto inter-départementales sur des secteurs qui justifient d'une problématique commune : cas du Verdon avec le département 04 (action interdépartementale 83/04 organisée depuis 2018).
- Utiliser et développer les actions de communication de la MSR-Var en direction du public motard :
 - Film « Avec la vitesse, votre temps est compté » réalisé par F. Cerulli pour la MSR-Var
 - Spots vidéo « Minutes Sécurité Routière » réalisés en régie par l'équipe de la MSR-Var pour les réseaux sociaux, sur un ton volontairement humoristique et décalé : Accroître la diffusion et la visibilité des spots existants et réaliser de nouveaux spots.
 - Créer de nouveaux outils pédagogiques (vidéo notamment).
 - Utiliser tous autres vecteurs de communication pour passer des messages de prévention auprès d'un large public motard (campagnes radio ou d'affichage, réseaux sociaux et site internet de la MSR-Var...)
- Partager plus largement la connaissance, l'étude et l'analyse des statistiques de l'accidentalité « 2RM » entre les acteurs institutionnels et gestionnaires de réseaux routiers (préfecture, conseil départemental, agglomérations, métropole, EPCI, communes) et acteurs du monde motard.

Favoriser l'échange constructif et la collaboration entre ces acteurs lors de réunions spécifiques sur la sécurité routière « 2RM ».

- Réaffirmer auprès des gestionnaires de voirie la nécessité et l'importance de prendre en compte la vulnérabilité des 2RM dans l'aménagement de la route et de ses abords : privilégier l'application des techniques et des matériaux propres à limiter le danger lié à l'infrastructure pour les usagers vulnérables que sont les utilisateurs de 2RM.

- Promouvoir et développer la mise en œuvre de la démarche SURE (Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes) avec les gestionnaires de voirie et les organismes pouvant y contribuer.

- Forces de l'ordre : actions de lutte contre les rodéos, contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des motards, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'alcool, les stupéfiants, le défaut de permis et d'assurance), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).

- A titre exceptionnel, organiser des journées pédagogiques alternatives aux poursuites spéciales « motards », sous l'autorité des Procureurs de la République, en associant les forces de l'ordre nationales et/ou municipales, la MSR-Var et des acteurs porteurs d'un message fort (hôpitaux, victimes...).

NB : Les actions "alternatives aux poursuites" ne peuvent pas être inscrites dans un programme annuel (CLSPD...) car elles ne doivent pas être systématisées et récurrentes. Elles doivent rester exceptionnelles et être mises en œuvre sous l'égide des services de l'Etat (Parquets, préfet, forces de l'ordre) et pouvoir être organisées dans l'ensemble du territoire du département en réponse à un contexte local spécifique.

- Proposer et valoriser des actions spécifiques de sensibilisation par la MSR-Var des conducteurs de 2RM auteurs de délits en lien avec les Parquets (audiences, convocations judiciaires...)

Orientations d'actions issues de l'étude « Accidentalité des 2RM dans le Var » réalisée par le CEREMA* (Etude réalisée par Fabien GEMY, chargé d'études, 2022) :

L'analyse des accidents montre que les **conflits entre les usagers de 2RM et les autres usagers sont les principales sources d'insécurité routière**. Avec une responsabilité globalement partagée, chacun des protagonistes a des facteurs qui lui sont propres.

Si les **manœuvres de dépassement et/ou de remontée de file** ne sont pas interdites, elles peuvent conduire à des situations qui ne sont pas toujours anticipées, soit parce que la manœuvre d'un autre usager n'est pas prévisible (manœuvre interdite par exemple), soit par **manque d'expérience de l'usager en 2RM**.

En outre, la vitesse est un facteur qui conditionne le temps de détection des différents usagers, la marge de sécurité et la gravité du choc éventuel.

Concernant les autres usagers, outre **la vitesse** d'approche des 2RM, la recherche d'éléments permettant de les détecter semble être un facteur majeur dans cette source d'insécurité. Le gabarit réduit, le port de vêtements sombres, la non-utilisation des feux diurnes peut expliquer cette non-détection.

La **conduite sous emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments** est présente dans une part importante des accidents graves.

En tenant compte des enjeux (nombre d'accidents) et de l'efficacité présumée des propositions, **les principales actions qui semblent les plus adaptées à l'accidentalité des usagers de 2RM**, par ordre croissant, sont :

- ✓ empêcher ou dissuader le plus possible les manœuvres de dépassement ou de remontée de file, et/ou de modérer la vitesse,
- ✓ améliorer la perceptibilité des usagers 2RM en encourageant le port d'équipements visibles, l'utilisation des feux diurnes, la modération des vitesses, et en sensibilisant les autres usagers sur la détection des 2RM dans le flot de circulation,
- ✓ sensibiliser et réprimer la conduite sous emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

(*) *Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.*

Enjeu « risque routier professionnel »

Propositions brutes issues du groupe de travail d'enjeu

- La mise en place de formations de sensibilisation aux risques routiers.
- Actions SR au sein des entreprises engagées dans un plan de mobilité.
- La réduction des déplacements des salariés pour limiter les risques routiers.
- La diffusion (par mail, Intranet, courrier) de messages de sensibilisation des salariés aux différents risques routiers.
- L'organisation d'une journée Sécurité Routière.
- Communication plus accrue sur les risques des autres usagers de la route.
- Cibler davantage les TPE.
- Addictions.
- Risque aux trottinettes.
- Sensibilisation des entreprises adhérents (organisation professionnelle).
- Partage des bonnes pratiques.
- Diffusion de la réglementation applicable.
- Intervention au sein des entreprises avec différents ateliers (secourisme [pompiers], voiture-tonneau ou test-choc, parcours addiction).
- Rajeunir les concepts par la mise en place d'un escape-game sur cette thématique par exemple.
- Déplacement avec les nouvelles mobilités (EDP).

- Aménagement sécuritaire de l'infrastructure.
- Journées « Trajectoires en virages » en entreprise.
- Création Collectif Ambassadeur vélo.
- Cartographie des accidents.
- Intervention d'un pénaliste pour prise ne compte des managers de leur rôle et responsabilité.
- Sensibilisation et formation, action en direction de nos adhérents (organisation patronale)
- Mixer plan de sobriété et risque routier (covoiturage, Eco conduite, transport multimodal)
- Inciter et accompagner les employeurs à appréhender le risque routier dans le DUER (obligatoire à partir d'1 salarié) et le Règlement Intérieur (à partir de 50 salariés).
- Elargir la réflexion vers les acteurs de la mobilité. Travailler en commun par zones et secteurs sur une problématique commune. Le Domicile/Travail est un sujet collectif.

Axes de travail et orientations retenues pour les années 2023-2027 dans le cadre du DGO pour l'enjeu « risque routier professionnel »

Mieux comprendre l'enjeu

- Partager plus largement, entre les acteurs institutionnels et les employeurs, la connaissance, l'étude et l'analyse des statistiques de l'accidentalité « Risque routier professionnel ».
- Rechercher un consensus sur l'importance et les causes des grandes catégories d'accidents, à travers des documents communs

Poursuivre la Mobilisation

- S'appuyer sur les organisations professionnelles, associations de gestion de zones d'entreprises et fédérations :
 - pour sensibiliser les employeurs dans leur réseau et leur branche (au niveau comité de direction, encadrants...) à l'importance de la prise en compte de ce risque spécifique dans leur structure, à leur rôle et leurs obligations en la matière
 - pour inciter les employeurs à prendre en compte le risque routier professionnel dans leurs organisations :
 - en l'intégrant dans le DUER et/ou le règlement intérieur et dans leurs pratiques managériales
 - en nommant un représentant au sein du Club SREE83 (voir pages suivantes), idéalement la personne en charge de la sécurité au travail en interne
 - en signant la charte des 7 engagements de la sécurité routière

- Susciter la synergie entre les acteurs pour aborder les problématiques de manière transversale dans ses différents aspects à l'échelle d'un territoire : plans de déplacements, de mobilité...

Poursuivre la mutualisation des moyens

- pour sensibiliser les personnels à la sécurité routière dans les structures :
 - séances d'actions de prévention
 - diffusion d'informations, de consignes adaptées aux risques par métier
 - communication interne...
- pour pérenniser la proposition d'actions pédagogiques « RRPro » de la MSR-Var
- faire connaître les acteurs locaux et l'offre de prévention ciblée « Risque routier professionnel » dans le département
- Organiser et favoriser la mise en place de réunions par secteurs et/ou par thématiques pour traiter une problématique commune à un territoire dans des cercles restreints.

Les orientations pour le Club SREE83

Culture et compétences

- Faire un réflexe du partage des documents, bonnes pratiques, actions mises en œuvre mais aussi des interrogations et besoins d'aide, via l'application « Résana » qui héberge le groupe privé du Club SREE83.
- Définir un socle commun de compétences que chaque membre du club doit maîtriser, ce qui aidera à porter la marque « Club SREE83 ». Mettre au point une formation adaptée et réaliste pour atteindre ce niveau de compétences.

Structure

- Structurer le fonctionnement du Club :
 - géographiquement : créer des groupes de membres par zone ou secteur
 - thématiquement : créer des groupes de membres de réflexion par thème (alcool-drogues, distracteurs, aspects juridiques -règlements et procédures-, 2 roues motorisés, trajet domicile-travail...)
 - opérationnellement :
 - nommer un délégué ou coordinateur chargé du déploiement du programme, du maintien de la mobilisation, de la communication, aux côtés du représentant de la préfecture
 - et des délégués ou référents locaux représentant le Club dans leur zone ou secteur (ambassadeurs, relais, représentativité...)

Communication

- Etablir un réseau de contact « média » pour faire connaître les actions du club et valoriser ses membres :
- S'appuyer sur des actions « visibles » telles que :
 - L'organisation de séances de signature des 7 engagements
 - à l'occasion des réunions de travail par secteurs
 - lors des réunions plénières du Club
 - Les ateliers d'AIST 83
 - La semaine nationale de la sécurité routière au travail
 - ...

Enjeu « conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs -usage du téléphone principalement-) »

Propositions brutes issues du groupe de travail d'enjeu

- Sensibilisation auprès de chauffeurs de bus RMTT
- Atelier sécurité routière auprès des seniors
- Actions SR au sein des entreprises engagées dans un plan de mobilité

Axes de travail et orientations retenues pour les années 2023-2027 dans le cadre du DGO pour l'enjeu « conduites à risques »

- Maintenir les actions de prévention en milieu scolaire et étudiant (collèges, lycées, CFA régionaux, université).
- Développer les liens et partenariats avec d'autres structures pour toucher les jeunes plus largement dans d'autres contextes : Protection judiciaire de la jeunesse, missions locales, associations étudiantes, grandes écoles, faculté de Droit.
- Former ou sensibiliser les associations étudiantes aux risques en contexte festif et aux notions de sécurité routière.
- Développer la communication sur les dangers de l'utilisation des stupéfiants via les différents acteurs, en milieu scolaire (établissements du second degré) et étudiant (médecine scolaire et universitaire, associations...).
- Proposer une séance d'information des IDSR pour améliorer leur connaissance sur la thématique des stupéfiants. Prévoir de proposer cette information également aux référents SR des collectivités du Var et aux membres du Club SREE83.
- Forces de l'ordre : actions de lutte contre les rodéos, contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des motards, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'alcool, les stupéfiants, le défaut de permis et d'assurance), actions

préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).

Pour lutter contre la récidive de comportements à risques :

- Maintenir et les actions existantes en milieu pénitentiaire et judiciaire :

- auprès des primo-délinquants avec la Protection judiciaire de la jeunesse de Toulon et de Draguignan
- au sein des prisons et centres de semi-liberté de Toulon/La Farlède. Les mettre en place également à Draguignan, en lien avec le SPIP.

- Répondre à la demande du Parquet de Draguignan d'organiser des séances de sensibilisation des usagers contrevenants appelés à comparaître devant le tribunal.

- A titre exceptionnel, organiser des journées pédagogiques alternatives aux poursuites, sous l'autorité des Procureurs de la République, en associant les forces de l'ordre nationales et/ou municipales, la MSR-Var et des acteurs porteurs d'un message fort (hôpitaux, victimes...).

NB : Les actions "alternatives aux poursuites" ne peuvent pas être inscrites dans un programme annuel (CLSPD...) car elles ne doivent pas être systématisées et récurrentes. Elles doivent rester exceptionnelles et être mises en œuvre sous l'égide des services de l'Etat (Parquets, préfet, forces de l'ordre) et pouvoir être organisées dans l'ensemble du territoire du département en réponse à un contexte local spécifique.

- Proposer et valoriser des actions spécifiques de sensibilisation par la MSR-Var des conducteurs auteurs de délits, en lien avec les Parquets (audiences, convocations judiciaires...)

Enjeu Jeunes

Depuis plus de 2 décennies, le Var a adopté une démarche volontariste de prévention en direction des jeunes. De ce fait, un jeune qui grandit dans le Var a, dans son parcours éducatif, de grandes chances d'être sensibilisé aux risques routiers. Il peut même l'être à plusieurs reprises : au collège puis au lycée, en CFA ou à l'université.

Cette politique de sensibilisation des jeunes générations a un impact favorable puisque on note que la mortalité des jeunes sur la route est inférieure dans le Var à celle du niveau national.

Bien que cet enjeu soit « transversal », cette catégorie d'usagers pouvant être retrouvée dans d'autres enjeux, cela conforte la volonté de l'État et de ses partenaires de maintenir une politique de prévention active dans notre département, en direction des jeunes qui sont les conducteurs de demain ou qui commencent déjà leur vie d'usagers de la route.

Propositions brutes issues du groupe de travail d'enjeu

- Nouvelles pratiques de transport
- Rodéos urbains
- Informations aux parents « cafés pédagogiques » sur les trottinettes et les équipements.
- Formation des associations étudiantes aux risques festifs (alcool, drogues)
- Sensibilisation sur le danger des stupéfiants au guidon. Communication pour mieux informer du temps de présence des stupéfiants dans l'organisme

Axes de travail et orientations retenues pour les années 2023-2027 dans le cadre du DGO pour l'enjeu Jeunes

- Pérenniser les actions de prévention et de sensibilisation organisées depuis de nombreuses années en direction des jeunes publics ou créer de nouvelles actions avec les structures partenaires :
 - l'éducation nationale pour les collégiens, lycéens
 - l'université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA PACA) et le CCCA-BTP pour les apprentis
 - l'université de Toulon pour les étudiants
- Maintenir et/ou développer les liens et partenariats avec d'autres structures pour toucher les jeunes plus largement dans d'autres contextes : Protection judiciaire de la jeunesse, missions locales, associations étudiantes, grandes écoles, faculté de Droit...
- Associer les parents d'élèves ou leurs représentants aux actions de prévention et de sensibilisation mises en place en structures scolaires
- Former ou sensibiliser les associations étudiantes aux risques en contexte festif et aux notions de sécurité routière.
- Développer la communication sur les dangers de l'utilisation des stupéfiants via les différents acteurs, en milieu scolaire (établissements du second degré) et étudiant (médecine scolaire et universitaire, associations...).
- Forces de l'ordre : actions de lutte contre les rodéos, contrôles routiers préventifs et répressifs (lutte contre l'alcool, les stupéfiants, le défaut de permis et d'assurance), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).

Enjeu Nouveaux modes de mobilité (vélo -y compris VAE-,EDPM et marche)

Propositions brutes issues du groupe de travail d'enjeu

- Déplacement avec les nouvelles mobilités (EDP).
- Création Collectif Ambassadeur vélo.
- Mixer plan de sobriété et risque routier (covoiturage, Eco conduite, transport multimodal)
- Elargir la réflexion vers les acteurs de la mobilité. Travailler en commun par zones et secteurs sur une problématique commune
- La cohabitation avec les nouveaux moyens de transport (vélo électrique et trottinettes).
- - Sensibilisations dans le cadre de « faites du vélo » et de la « semaine européenne de la mobilité »
- Partage de la route.
- Equipements de sécurité.
- Communiquer davantage sur les règles à respecter auprès des jeunes et des « adultes » car le grand public les ignore totalement. (Surtout pour les trottinettes).
- Sensibilisation aux risques pour les propriétaires EDPM avec parcours pratique.

Axes de travail et orientations retenues pour les années 2023-2027 dans le cadre du DGO pour l'enjeu Nouveaux modes de mobilité

- Réaffirmer auprès des gestionnaires de voirie la nécessité et l'importance de prendre en compte les nouvelles mobilités dans l'aménagement de la route et de ses abords.
- Promouvoir et développer la mise en œuvre de la démarche SURE (Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes) avec les gestionnaires de voirie et les organismes pouvant y contribuer.
- Favoriser les échanges et la synergie entre les acteurs vers le développement des solutions alternatives à la voiture : institutionnels, collectivités locales, métropole, agglomérations, EPCI, autorités organisatrices de transports, associations...
- Renforcer le partenariat avec la Maison de la mobilité (métropole TPM)
- Promouvoir l'apprentissage du « Savoir rouler à vélo » dès le plus jeune âge et favoriser l'approche transverse entre l'ensemble des acteurs dans le développement du programme (institutionnels, collectivités locales, associations...).
- Profiter des opérations nationales et médiatiques pour sensibiliser et communiquer sur la sécurité routière en modes doux (« Faites du Vélo », « Semaine européenne de la mobilité », « Semaine nationale de la sécurité routière au

travail »...) de même que lors des grandes manifestations en lien avec le vélo (opérations « La Route Se Partage »).

- Forces de l'ordre : contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des usagers d'EDPM, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'utilisation d'EDPM non réglementaires), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).

CHAPITRE IV

SUIVI ET ÉVALUATION DU DGO

L'élaboration du DGO et la définition des orientations d'actions qu'il a permis de définir pour les cinq années à venir devront être suivies de la mise en œuvre, sur le terrain, d'actions visant à répondre aux problématiques locales.

La collaboration étroite entre l'Etat et le Département est maintenue dans le cadre du PDASR et du fonctionnement de la MSR-Var.

Dans ce contexte, annuellement, durant les 5 ans d'exercice du DGO :

Le coordinateur de sécurité routière recense les projets d'actions portées par les acteurs locaux du département et prépare le PDASR annuel.

Il s'assure de la cohérence permanente des actions proposées au PDASR avec les orientations du DGO.

Sous l'autorité du(de la) chef(fe) de projet sécurité routière, directeur(trice) de cabinet du préfet du Var, **la Cheffe du service de l'éducation et de la sécurité routières (SESR) de la préfecture** organise le comité de gestion du PDASR auquel participent les représentants du président du Conseil Départemental, le coordinateur sécurité routière et la MSR-Var.

Ce comité étudie les projets d'actions proposées au PDASR par les acteurs locaux, retient ceux qu'il juge éligibles et détermine les montants des aides financières accordées à ces projets, en fonction des budgets alloués annuellement, de l'adéquation des actions proposées aux objectifs du DGO et de leur répartition entre les actions.

L'animateur responsable de la Maison de la sécurité routière du Var en Préfecture et les 2 co-animateurs issus du Département, organisent le déploiement des actions inscrites au PDASR auxquelles la MSR-Var est associée. Ils coordonnent et s'assurent du bon emploi des ressources humaines et matérielles.

Cette équipe bi-partite évalue les actions auxquelles la MSR participe (portée, efficacité). Elle est garante des contenus pédagogiques développés dans les ateliers qu'elle met en œuvre sur le terrain.

Le(la) chef(fe) de projet sécurité routière et le représentant du Conseil Départemental co-président le comité de pilotage de la MSR-Var, qui détermine, chaque année, les orientations de son action au vu des bilans des actions menées.

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) placés sous l'égide de la MSR, participent à la diffusion des messages de sécurité routière sur les actions de terrain de la MSR-Var.

- Le Var compte **57 IDSR** nommés par le Préfet au 01/01/2023.

Ils seront sensibilisés sur la thématique des stupéfiants et informés par un professionnel de santé pour compléter leur formation et coller aux problématiques actuelles.

L'Observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) de la Préfecture a notamment en charge :

- la fiabilisation de la base de données des accidents issue des remontées des forces de l'ordre (Bulletins d'Analyse des Accidents Corporels),
- les études thématiques et d'enjeux (exploitation du logiciel Traxy) permettant d'orienter les politiques publiques de sécurité routière.

A partir de ces informations, l'ODSR effectue un suivi régulier de l'accidentalité du département :

- actualisation du tableau « chiffres clés » au jour le jour (suivi des accidents mortels)
- remontée des chiffres des accidents, tués et blessés au ministère chaque semaine et de données complémentaires les 1^{ers} et 15 du mois
- point d'accidentalité chaque semaine dans le cadre de la réunion de sécurité intérieure présidée par le préfet pour alerter sur un sujet et le cas échéant orienter les contrôles si besoin
- établissement et publication sur internet des baromètres mensuels

Tous les deux mois, le **Comité de suivi de sécurité routière (CSSR)** présidé par le(la) chef(fe) de projet sécurité routière ou la Cheffe du service de l'éducation et de la sécurité routières (SESR) de la préfecture, réunit l'ensemble des forces de l'ordre, les représentants du Président du Conseil Départemental et les agents du SESR (le coordinateur SR, la MSR, l'ODSR, le pôle Droits à conduire...).

Il permet de faire un point régulier de la situation du département et d'adapter la politique locale à l'évolution de l'accidentalité.

Dans le cadre du suivi des enjeux définis par le DGO, un baromètre pour la période 2023-2027 sera mis en place courant 2023 afin d'évaluer l'évolution de chacun de ces enjeux et ainsi accompagner les actions déployées par les différents acteurs.

Le **Club SREE83** fédère les employeurs et les structures ressources, d'appui et expertes (CARSAT, Médecine du travail, DDETS...) vers l'objectif partagé de prévenir les risques routiers en milieu professionnel.

Les communes et les EPCI

- désignent des « **référents sécurité routière** » afin de faciliter les échanges avec le SESR de la préfecture dans le domaine de la sécurité routière
- en leur qualité d'employeurs, nomment des « **correspondants au sein du Club SREE83** » pour améliorer la prise en compte du risque routier professionnel de leurs agents territoriaux
- **valorisent leurs actions** de prévention dans le cadre des PDASR annuels (appels à projets de la préfecture).

Les **associations et acteurs locaux de prévention** font connaître leur activité et leur offre de prévention pour chaque enjeu du DGO au coordinateur SR de la préfecture (SESR) via le site internet de la MSR-Var www.msrvar.fr.

Ils **valorisent leurs actions** de prévention dans le cadre des PDASR annuels (appels à projets de la préfecture).

ORIENTATIONS D' ACTIONS

La feuille de route des principaux acteurs

Sélection non exhaustive les orientations propres à chaque enjeu déterminées dans les pages précédentes restent la liste de référence à prendre en compte pour le DGO 2022-2027. Se reporter à ces pages qui développent plus précisément les orientations pour chaque enjeu.

Rappel de quelques axes, classés par acteur et par enjeu.

Coordination SR / Préfecture

Enjeux	Orientations
Multi-enjeux	<ul style="list-style-type: none">- Proposer une séance d'information des IDSR pour améliorer leur connaissance sur la thématique des stupéfiants. Prévoir de proposer cette information également aux référents SR des collectivités du Var et aux membres du Club SREE83.- Mettre à jour la liste des acteurs locaux et de l'offre de prévention par enjeux.- Élaborer les PDASR annuels

ODSR / Préfecture

Enjeux	Orientations
2RM	<ul style="list-style-type: none">- Partager plus largement la connaissance, l'étude et l'analyse des statistiques de l'accidentalité « 2RM » entre les acteurs institutionnels et gestionnaires de réseaux routiers (préfecture, conseil départemental, agglomérations, métropole) et acteurs du monde motard. Favoriser l'échange constructif et la collaboration entre ces acteurs lors de réunions spécifiques sur la sécurité routière « 2RM ».
RRPro	<ul style="list-style-type: none">- Partager plus largement, entre les acteurs institutionnels et les employeurs, la connaissance, l'étude et l'analyse des statistiques de l'accidentalité « Risque routier professionnel ».- Rechercher un consensus sur l'importance et les causes des grandes catégories d'accidents, à travers des documents communs.

Maison de la sécurité routière du Var

Enjeux	Orientations
2RM	<ul style="list-style-type: none">- Pérenniser la proposition d'actions pédagogiques « 2RM » avec la MSR-Var et les forces de l'ordre.- Proposer des actions « moto » organisées par la MSR-Var avec ses propres ateliers pédagogiques et/ou en y associant des acteurs locaux en lien avec le milieu motard (associations, assurances...).- Continuer à travailler dans la mesure du possible avec les départements limitrophes pour s'associer dans l'organisation de journées moto inter-départementales.

	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser et développer les actions de communication de la MSR-Var en direction du public motard. - Utiliser tous autres vecteurs de communication pour passer des messages de prévention auprès d'un large public motard. - A titre exceptionnel, organiser des journées pédagogiques alternatives aux poursuites spéciales « motards » en lien avec les Parquets en associant les forces de l'ordre nationales et/ou municipales et des acteurs porteurs d'un message fort (hôpitaux, victimes...). - Proposer et valoriser des actions spécifiques de sensibilisation par la MSR-Var des conducteurs de 2RM auteurs de délits en lien avec les Parquets (audiences, convocations judiciaires...). - améliorer la perceptibilité des usagers 2RM en encourageant le port d'équipements visibles, l'utilisation des feux diurnes, la modération des vitesses, et en sensibilisant les autres usagers sur la détection des 2RM dans le flot de circulation (cf. étude CEREMA).
RRPro	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mutualisation des moyens pour sensibiliser les personnels à la sécurité routière dans les structures - Pérenniser la proposition d'actions pédagogiques « RRPro » de la MSR-Var.
Conduites à risques	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les actions de préventions en milieu scolaire et étudiant (collèges, lycées, CFA régionaux). - Développer les liens et partenariats avec d'autres structures pour toucher les jeunes plus largement dans d'autres contextes : missions locales, associations étudiantes, grandes écoles... - Former ou sensibiliser les associations étudiantes aux risques en contexte festif et aux notions de sécurité routière. - Développer la communication sur les dangers de l'utilisation des stupéfiants via les différents acteurs, en milieu scolaire (établissements du second degré) et étudiant (médecine scolaire et universitaire, associations...). - Maintenir et les actions existantes en milieu pénitentiaire et judiciaire en lien avec le SPIP et la PJJ. - Répondre à la demande du Parquet de Draguignan d'organiser des séances de sensibilisation des usagers contrevenants appelés à comparaître devant le tribunal. - A titre exceptionnel, organiser des journées pédagogiques alternatives aux poursuites, sous l'autorité des Procureurs de la République, en associant les forces de l'ordre nationales et/ou municipales, la MSR-Var et des acteurs porteurs d'un message fort (hôpitaux, victimes...). - Proposer et valoriser des actions spécifiques de sensibilisation des conducteurs auteurs de délits en lien avec les Parquets (audiences, convocations judiciaires...).
Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les actions de prévention et de sensibilisation organisées depuis de nombreuses années en direction des jeunes publics ou créer de nouvelles actions avec les structures partenaires : l'éducation nationale, URMA PACA, le CCCA-BTP, l'université de Toulon. - Maintenir et/ou développer les liens et partenariats avec d'autres structures pour toucher les jeunes plus largement dans d'autres

	<p>contextes : Protection judiciaire de la jeunesse, missions locales, associations étudiantes, grandes écoles, faculté de Droit...</p> <p>- Former ou sensibiliser les associations étudiantes aux risques en contexte festif et aux notions de sécurité routière.</p>
Nouveaux modes de mobilité	<p>- Renforcer le partenariat avec la Maison de la mobilité (métropole TPM).</p> <p>- Profiter des opérations nationales et médiatiques pour sensibiliser et communiquer sur la sécurité routière en modes doux (« Faites du Vélo », « Semaine européenne de la mobilité », « Semaine nationale de la sécurité routière au travail »...) de même que lors des grandes manifestations en lien avec le vélo (opérations « La Route Se Partage »).</p>

Forces de l'Ordre, Justice

Enjeux	Orientations
2RM	<p>- Pérenniser la proposition d'actions pédagogiques « 2RM » avec la MSR-Var et les forces de l'ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journées « Trajectoire en virage », encadrées par les motocyclistes professionnels des forces de l'ordre. Dans la mesure du possible, s'appuyer sur l'ensemble des forces de sécurité pour obtenir une proposition d'actions adaptées aux territoires et déplacements (agglomération, hors agglomération, motos/scooters...). • Proposer des journées en ciblant différentes catégories de public motard (jeunes permis, type de véhicule, cylindrée, jeunes permis...) en s'appuyant sur le retour d'expérience de l'EDSR sur ses actions par public-ciblé mises en place depuis fin 2022. <p>- Continuer à travailler dans la mesure du possible avec les départements limitrophes pour s'associer dans l'organisation de journées moto inter-départementales avec la MSR-Var.</p> <p>- Actions de lutte contre les rodéos, contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des motards, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'alcool, les stupéfiants, le défaut de permis et d'assurance), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).</p> <p>- A titre exceptionnel, organiser des journées pédagogiques alternatives aux poursuites spéciales « motards », sous l'autorité des Procureurs de la République, en associant les forces de l'ordre nationales et/ou municipales, la MSR-Var et des acteurs porteurs d'un message fort (hôpitaux, victimes...).</p> <p>- Proposer et valoriser des actions spécifiques de sensibilisation par la MSR-Var des conducteurs de 2RM auteurs de délits en lien avec les Parquets (audiences, convocations judiciaires...).</p>
Conduites à risques	<p>- Actions de lutte contre les rodéos, contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des motards, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'alcool, les stupéfiants, le défaut de permis et d'assurance), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).</p>

	- A titre exceptionnel, organiser des journées pédagogiques alternatives aux poursuites sous l'autorité des Procureurs de la République, en associant les forces de l'ordre nationales et/ou municipales, la MSR-Var et des acteurs porteurs d'un message fort (hôpitaux, victimes...).
Jeunes	Actions de lutte contre les rodéos, contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des motards, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'alcool, les stupéfiants, le défaut de permis et d'assurance), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).
Nouveaux modes de mobilité	Contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des usagers d'EDPM, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'utilisation d'EDPM non réglementaires), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).

Gestionnaires de voirie (Département, métropole, EPCI, communes)

Enjeux	Orientations
2RM	<ul style="list-style-type: none"> - Partager plus largement la connaissance, l'étude et l'analyse des statistiques de l'accidentalité « 2RM » entre les acteurs institutionnels et gestionnaires de réseaux routiers (préfecture, conseil départemental, agglomérations, métropole, EPCI, communes) et acteurs du monde motard. Favoriser l'échange constructif et la collaboration entre ces acteurs lors de réunions spécifiques sur la sécurité routière « 2RM ». - Prendre en compte la vulnérabilité des 2RM dans l'aménagement de la route et de ses abords : privilégier l'application des techniques et des matériaux propres à limiter le danger lié à l'infrastructure pour les usagers vulnérables que sont les utilisateurs de 2RM. - Promouvoir et développer la mise en œuvre de la démarche SURE (Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes) avec les gestionnaires de voirie et les organismes pouvant y contribuer. - Empêcher ou dissuader le plus possible les manœuvres de dépassement ou de remontée de file, et/ou de modérer la vitesse.
RRPro	<ul style="list-style-type: none"> - Partager plus largement, entre les acteurs institutionnels et les employeurs, la connaissance, l'étude et l'analyse des statistiques de l'accidentalité « Risque routier professionnel ». - Rechercher un consensus sur l'importance et les causes des grandes catégories d'accidents, à travers des documents communs. - Susciter la synergie entre les acteurs pour aborder les problématiques de manière transversale dans ses différents aspects à l'échelle d'un territoire : plans de déplacements, de mobilité...
Nouveaux modes de mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la vulnérabilité des usagers de modes doux dans l'aménagement de la route et de ses abords : privilégier l'application des techniques et des matériaux propres à limiter le danger lié à l'infrastructure pour les usagers vulnérables que sont les utilisateurs de modes doux. - Promouvoir et développer la mise en œuvre de la démarche SURE (Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes) avec les gestionnaires

de voirie et les organismes pouvant y contribuer.
 - Favoriser les échanges et la synergie entre les acteurs vers le développement des solutions alternatives à la voiture : institutionnels, collectivités locales, métropole, agglomérations, EPCI, autorités organisatrices de transports, associations...

Les collectivités territoriales (comunes et EPCI) désignent leurs **référents SR** et leurs **correspondants au sein du Club SREE83**. Elles **valorisent leurs actions** de prévention **dans les PDASR** annuels (appels à projets de la préfecture).

Acteurs du milieu professionnel

Enjeux	Orientations
RRPro	<ul style="list-style-type: none"> - Partager plus largement, entre les acteurs institutionnels et les employeurs, la connaissance, l'étude et l'analyse des statistiques de l'accidentalité « Risque routier professionnel ». - Rechercher un consensus sur l'importance et les causes des grandes catégories d'accidents, à travers des documents communs. - S'appuyer sur les organisations professionnelles, associations de gestion de zones d'entreprises et fédérations : <ul style="list-style-type: none"> • pour sensibiliser les employeurs dans leur réseau et leur branche (au niveau comité de direction, encadrants...) • pour inciter les employeurs à prendre en compte le risque routier professionnel dans leurs organisations : DUER et/ou RI et dans leurs pratiques managériales <ul style="list-style-type: none"> ○ en nommant un représentant au sein du Club SREE83 ○ en signant la charte des 7 engagements de la sécurité routière - Susciter la synergie entre les acteurs pour aborder les problématiques de manière transversale dans ses différents aspects à l'échelle d'un territoire : plans de déplacements, de mobilité... - Poursuivre la mutualisation des moyens <ul style="list-style-type: none"> • pour sensibiliser les personnels à la sécurité routière dans les structures : séances d'actions de prévention, diffusion d'informations, de consignes adaptées aux risques par métier, communication interne... • pour pérenniser la proposition d'actions pédagogiques « RRPro » de la MSR-Var - Organiser et favoriser la mise en place de réunions par secteurs et/ou par thématiques pour traiter une problématique commune à un territoire dans des cercles restreints.

Club SREE83 : voir les orientations spécifiques pour le Club (cf. page 60)

Milieu scolaire et étudiant

Enjeux	Orientations
2RM	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec les Forces de l'Ordre : actions de lutte contre les rodéos, contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des 2RM, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'alcool, les stupéfiants, le défaut de permis et d'assurance), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).
Conduites à risques	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les actions de prévention en milieu scolaire et étudiant (collèges, lycées, CFA régionaux). - Développer les liens et partenariats avec d'autres structures pour toucher les jeunes plus largement dans d'autres contextes : missions locales, associations étudiantes, grandes écoles... - Former ou sensibiliser les associations étudiantes aux risques en contexte festif et aux notions de sécurité routière. - Développer la communication sur les dangers de l'utilisation des stupéfiants via les différents acteurs, en milieu scolaire (établissements du second degré) et étudiant (médecine scolaire et universitaire, associations...). - Actions de lutte contre les rodéos, contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des motards, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'alcool, les stupéfiants, le défaut de permis et d'assurance), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).
Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les actions de prévention et de sensibilisation organisées depuis de nombreuses années en direction des jeunes publics ou créer de nouvelles actions avec les structures partenaires : éducation nationale, URMA PACA, CCCA-BTP, université de Toulon. - Maintenir et/ou développer les liens et partenariats avec d'autres structures pour toucher les jeunes plus largement dans d'autres contextes : PJJ, missions locales, associations étudiantes, grandes écoles, faculté de Droit... - Associer les parents d'élèves ou leurs représentants aux actions de prévention et de sensibilisation mises en place en structures scolaires - Former ou sensibiliser les associations étudiantes aux risques en contexte festif et aux notions de sécurité routière. - Développer la communication sur les dangers de l'utilisation des stupéfiants via les différents acteurs, en milieu scolaire (établissements du second degré) et étudiant (médecine scolaire et universitaire, associations...). - En lien avec les Forces de l'ordre : actions de lutte contre les rodéos, contrôles routiers préventifs et répressifs (lutte contre l'alcool, les stupéfiants, le défaut de permis et d'assurance), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).
Nouveaux modes de mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'apprentissage du « Savoir rouler à vélo » dès le plus jeune âge et favoriser l'approche transverse entre l'ensemble des acteurs dans le développement du programme (institutionnels, collectivités locales, associations...).

	- En lien avec les Forces de l'ordre : contrôles préventifs sur l'équipement obligatoire des usagers d'EDPM, contrôles préventifs et répressifs (lutte contre l'utilisation d'EDPM non réglementaires), actions préventives et répressives concertées avec les chefs d'établissements (collèges, lycées, CFA régionaux, université...).
--	---

Milieu associatif

Enjeux	Orientations
2RM	<p>Proposer des actions « moto » organisées par la MSR-Var avec ses propres ateliers pédagogiques et/ou en y associant des acteurs locaux en lien avec le milieu motard (associations, assurances...).</p> <p>- Partager plus largement la connaissance, l'étude et l'analyse des statistiques de l'accidentalité « 2RM » entre les acteurs institutionnels et gestionnaires de réseaux routiers (préfecture, conseil départemental, agglomérations, métropole, EPCI, communes) et acteurs du monde motard.</p>
RRPro	<p>- S'appuyer sur les organisations professionnelles, associations de gestion de zones d'entreprises et fédérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour sensibiliser les employeurs dans leur réseau et leur branche (au niveau comité de direction, encadrants...) • pour inciter les employeurs à prendre en compte le risque routier professionnel dans leurs organisations : DUER et/ou RI et dans leurs pratiques managériales <ul style="list-style-type: none"> ○ en nommant un représentant au sein du Club SREE83 ○ en signant la charte des 7 engagements de la sécurité routière <p>- Susciter la synergie entre les acteurs pour aborder les problématiques de manière transversale dans ses différents aspects à l'échelle d'un territoire : plans de déplacements, de mobilité...</p>
Conduites à risques	<p>- Développer les liens et partenariats avec d'autres structures pour toucher les jeunes plus largement dans d'autres contextes : missions locales, associations étudiantes, grandes écoles, faculté de Droit...</p> <p>- Former ou sensibiliser les associations étudiantes aux risques en contexte festif et aux notions de sécurité routière.</p> <p>- Développer la communication sur les dangers de l'utilisation des stupéfiants via les différents acteurs, en milieu scolaire (établissements du second degré) et étudiant (médecine scolaire et universitaire, associations...).</p>
Jeunes	<p>- Développer les liens et partenariats avec d'autres structures pour toucher les jeunes plus largement dans d'autres contextes : PJJ, missions locales, associations étudiantes, grandes écoles, faculté de Droit...</p> <p>- Associer les parents d'élèves ou leurs représentants aux actions de prévention et de sensibilisation mises en place en structures scolaires</p> <p>- Former ou sensibiliser les associations étudiantes aux risques en contexte festif et aux notions de sécurité routière.</p>

Nouveaux modes de mobilité	<ul style="list-style-type: none">- Promouvoir l'apprentissage du « Savoir rouler à vélo » dès le plus jeune âge et favoriser l'approche transverse entre l'ensemble des acteurs dans le développement du programme (institutionnels, collectivités locales, associations...).- Favoriser les échanges et la synergie entre les acteurs vers le développement des solutions alternatives à la voiture : institutionnels, collectivités locales, métropole, agglomérations, EPCI, autorités organisatrices de transports, associations...
----------------------------	---

Glossaire

Définition des sigles et abréviations utilisés dans ce document :

Terme	Définition
2RM	Deux roues motorisé
ACL	Simulateur de collision « AutoChoc-Léger » de la MSR-Var
AIST 83	Association interprofessionnelle de santé au travail du Var (médecine du travail)
AGPM	Association générale de prévoyance militaire (Groupe-AGPM)
ANATEEP	Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public
Autres	Statistiques : catégorie d'usagers comprenant les véhicules utilitaires, les poids lourds, les transports en commun ainsi que par exemple les quads, tracteurs, voiturettes ...
BAAC	Bulletin d'analyse d'accident corporel
CAD	Communauté d'agglomération de Draguignan (devenue agglomération Dracénie Provence Verdon)
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCCA BTP	Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CFAR	Centre de formation d'apprentis régional
CNPA	Conseil national des professionnels de l'automobile (devenu MOBILIANS)
CIC	Challenge inter-collèges de sécurité routière du Var
CLSPD	Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (municipal)
CODES	Comité départemental d'éducation pour la santé
CPLV	Action « Un choc pour la vie dans les lycées du Var »
CSP	Catégorie socio professionnelle
CSSR	Comité de suivi de sécurité routière (préfecture du Var)
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (ex-Direccte)
DGO	Document général d'orientations de sécurité routière, quinquennal
DSR	Délégation à la sécurité routière = la Sécurité Routière (ministère de l'intérieur)
DUER	Document unique d'évaluation des risques (obligatoire à partir d'1 salarié)
EDP / EDPM	Engin de déplacement personnel / Engin de déplacement personnel motorisé (hoverboard, monoroue, trottinette...)
EDSR / EDSR 83	Escadron départemental de sécurité routière de la Gendarmerie (83 = du Var)
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FFM	Fédération française de motocyclisme
FFMC	Fédération française des motards en colère (association)
HA	Statistiques : Hors agglomération
IDSR	Intervenant Départemental de Sécurité Routière : bénévole qui participe aux actions de prévention sous l'égide de la préfecture/MSR-Var
MOBILIANS	Anciennement CNPA. Organisation patronale des entreprises de la distribution et des services de l'automobile
Mode doux	Caractérise les modes de transports qui ne génèrent pas ou peu de pollution ou de gaz à effet de serre (la marche, le vélo, les EDP/EDPM...)
MSR / MSR-Var	Maison de la sécurité routière (du Var)
ODSR / ODSR 83	Observatoire départemental de sécurité routière (83 = du Var)

ONISR	Observatoire national interministériel de sécurité routière (service statistique rattaché à la DSR/ministère de l'intérieur)
PC	Permis de conduire
PDASR	Plan départemental d'actions de sécurité routière, élaboré annuellement par le préfet
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse (ministère de la justice)
PL	Statistiques : catégorie d'usagers « Poids-lourds »
PR	Statistiques : Présumé Responsable
PSRE	Association « Promotion et suivi de la sécurité routière en entreprise »
RD	Route départementale
RI	Règlement intérieur (obligatoire à partir de 50 salariés)
RMTT	Régie mixte des transports toulonnais (partie du Réseau Mistral)
RRPro	Risque routier professionnel
SDIS 83	Service départemental d'incendie et de secours (83 = du Var)
SESR	Service de l'éducation et de la sécurité routières (préfecture du Var)
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation (ministère de la justice)
SR	Sécurité routière
SURE	« Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes ». La démarche SURE est une méthode globale pour améliorer la sécurité des routes existantes. Elle consiste à traiter les itinéraires où l'accidentalité est anormale, après en avoir compris les dysfonctionnements par l'analyse des accidents corporels, sous l'égide des gestionnaires de voirie.
TPE	Très petite entreprise (moins de 10 salariés)
TPM	Métropole « Toulon Provence Méditerranée »
UIMM	Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie
URMA PACA	Université régionale des métiers et de l'artisanat (dont dépendent les CFAR)
VT	Statistiques : catégorie d'usagers « Véhicule de tourisme » (véhicules légers)
VU	Statistiques : catégorie d'usagers « Véhicules utilitaires »

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**